



OBSERVATOIRE DE L'**EAU POTABLE** EN ILLE-ET-VILAINE

Rapport annuel des services

PRODUCTEURS ET DISTRIBUTEURS



ÉDITION
2023

+
DONNÉES
2021

Le rapport annuel des services d'eau potable en Ile-et-Vilaine

Chaque année, le SMG Eau 35 établit une photographie du service d'eau potable sur l'Ile-et-Vilaine, décrivant son organisation, le patrimoine, ainsi que les performances des systèmes de production et de distribution de l'eau.

Cette synthèse permet une vision d'ensemble sur le département, propice aux débats sur les problématiques de l'eau.

Elle constitue également un outil de transparence pour les acteurs de l'eau et les citoyens quant au service public de l'eau sur le département.



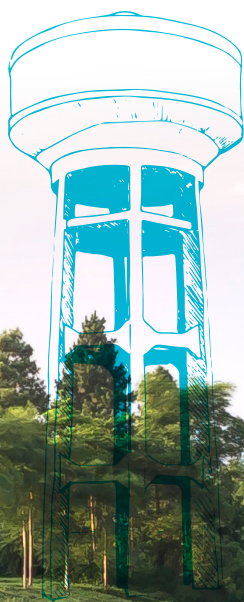
LE CONTENU DE L'OBSERVATOIRE

- Les caractéristiques des collectivités en charge de la production et de la distribution d'eau potable
- Les données techniques sur :
 - les ressources en eau du département
 - les volumes d'eau mobilisés
 - la performance des réseaux
- La gestion patrimoniale et financière des collectivités de l'eau
- Les prix de l'eau observés sur le département
- La solidarité

Données exploitées

Les données concernant l'exercice 2021 ont été recueillies dans les rapports sur le prix et la qualité du service (RPQS) des collectivités, réalisés pour la plupart par le SMG Eau 35.

La majeure partie des données brutes est disponible sur le site national www.services.eaufrance.fr.





édito

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel 2023 de l'Observatoire de l'eau potable, réalisé comme chaque année par le SMG-Eau35.

Nous venons de vivre une année particulièrement difficile pour les ressources en eau potable, confrontés à une sécheresse inédite par son ampleur, associée à une canicule estivale. Nous avons pu éviter les coupures d'eau potable grâce à la mobilisation de tous les acteurs du territoire, au prix parfois d'efforts importants réalisés par les usagers de l'eau, qu'ils soient professionnels ou simples citoyens.... A l'occasion de cette crise, le thème de l'eau potable a été mis en lumière comme rarement dans les médias témoignant de la nécessité d'une prise de conscience de la fragilité de nos ressources.

Mais, ce serait une erreur de penser que cette année restera exceptionnelle. Le dérèglement climatique, associé aux augmentations de la population sur notre département et au contexte géologique défavorable révèlent l'Ille-et-Vilaine comme un territoire particulièrement sensible aux risques de pénurie d'eau dans les années à venir.

Elus, aménageurs, administrations, acteurs du petit cycle et du grand cycle de l'eau, professionnels, citoyens, nous devons désormais prendre en compte cette donnée de base dans nos choix et nos comportements : même dans notre région, nous pourrions manquer d'eau et l'ensemble de nos politiques doit s'adapter à cette nouvelle contrainte.

Le rapport annuel de l'Observatoire de l'Eau potable a pour vocation d'éclairer les débats sur ces questions en compilant et en mettant en perspective des données publiques et vérifiées sur l'eau potable.

Cette année, nous vous proposons un zoom sur le schéma départemental d'alimentation en eau potable. Cet outil de planification, en cours de révision, indiquera des perspectives à l'horizon 2030 et plus sur les besoins, les ressources disponibles et les actions à mener par les collectivités de l'eau potable pour continuer à assurer, pour les 20 prochaines années, la sécurisation de l'alimentation en eau potable de notre département.

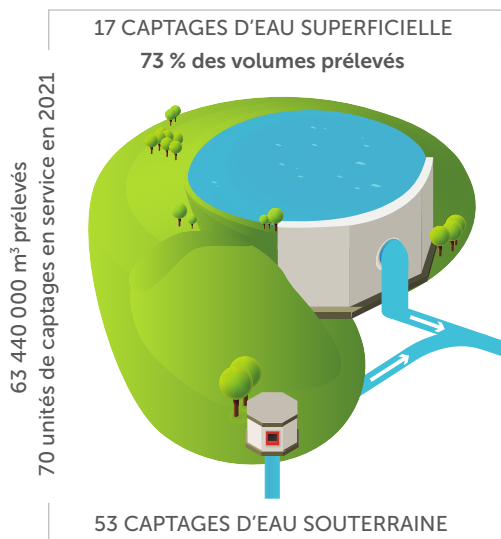
Bonne lecture !

Le Président du SMG Eau 35,
Joseph BOIVENT



L'eau potable en 2021

PRÉLÈVEMENT DE L'EAU • page 12



98 % des volumes prélevés sont protégés par un périmètre de protection

• page 16

L'ORGANISATION TERRITORIALE

• page 6

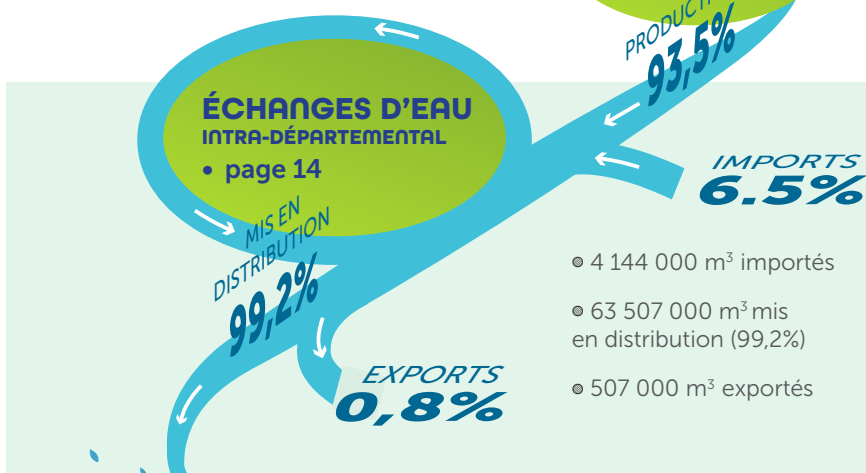
PRODUCTION D'EAU

• 58 usines de potabilisation

59 870 000 m³ produits

(93,5% des besoins)

100 % des analyses bactériologiques conformes
87% des analyses physico-chimiques conformes



LES ÉCHANGES D'EAU AVEC LES DÉPARTEMENTS VOISINS



DISTRIBUTION DE L'EAU • page 18

PERFORMANCES DES RÉSEAUX

• page 24

11,6% de pertes d'eau (7 455 000m³)

• 88,4% de rendement RPQS (moyenne nationale 80,1%)

GESTION PATRIOMONIALE

• page 28

18 000 km de canalisation

• Taux de renouvellement : 1.06%/an

55 154 000 m³ de volumes consommés

soit une augmentation de 8,6% sur 5 ans

• POPULATION DÉSSERVIE :

1 094 700 habitants (+4,3% sur 5 ans)

532 000 abonnés

• CONSOMMATION PAR HABITANT : 138 L/habitant/jour

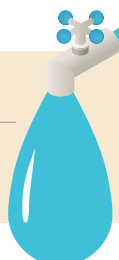
100% des analyses bactériologiques conformes
98% des analyses physico-chimiques conformes

LES PRIX DE L'EAU

• page 32

Prix moyen de l'eau : 2,38€/m³

LE PRIX DE L'EAU PROGRESSE EN ILLE-ET-VILAINE



Sommaire

Introduction	2
Synthèse	4

L'ORGANISATION DES SERVICES D'EAU POTABLE

PAGE 6 + L'organisation territoriale de la gestion de l'eau potable	6
+ La taille des collectivités de l'eau potable	8
+ Les collectivités urbaines et rurales	8
+ Les compétences des services d'eau potable	9
+ Les modes de gestion des services d'eau potable	10

LES RESSOURCES EN EAU

PAGE 12 + Les prélèvements d'eau dans le département	12
+ Les échanges d'eau	14
+ La protection de la ressource	16
+ La qualité de l'eau	17

LES CONSOMMATIONS EN EAU POTABLE

PAGE 18 + La population desservie	18
+ Les volumes consommés	19

zoom

PAGE 20 + Prévoir les besoins futurs en eau potable pour 2040	20
+ Agir ensemble pour garantir l'alimentation en eau potable à tous les bretiliens	22

LES PERFORMANCES DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

PAGE 24 + Le rendement	24
+ Les indices linéaires de pertes et de volumes non comptés	25
+ Les performances des collectivités distributrices	26

LA GESTION PATRIMONIALE ET LA SITUATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS

PAGE 28 + La connaissance et le renouvellement des réseaux	28
+ La gestion financière des collectivités	30

LE PRIX DE L'EAU POTABLE

PAGE 31 + Que recouvre le prix de l'eau ?	31
+ Analyse des prix de l'eau potable sur le département	32
+ Évolution du prix de l'eau potable en Ille-et-Vilaine	34

AGIR ENSEMBLE POUR LES PERSONNES EN SITUATION FRAGILE

PAGE 35	
----------------	--

L'Organisation des services d'eau potable

L'organisation territoriale de la gestion de l'eau potable

La mise en œuvre de la Loi NOTRe avec le transfert de la compétence eau potable aux intercommunalités a bouleversé l'organisation départementale à 3 niveaux (distribution, production et sécurisation). Plus d'une quinzaine de collectivités productrices et distributrices ont perdu leur compétence « eau potable » et ont depuis disparu définitivement depuis 2020.

Ainsi au 1^{er} janvier 2021, 8 collectivités de l'eau potable adhèrent au SMG Eau 35 au lieu de 9 en 2020 et de 6 en 2019 :

5 COLLECTIVITÉS HISTORIQUES

(Eau du Pays de Fougères, Eau des Portes de Bretagne, SMP Ouest35, SMP EPSM et la CEBR) avec des limites territoriales différentes et de nouvelles compétences pour certaines d'entre-elles.



3 NOUVELLES ENTITÉS

dont 2 communautés de communes (CC Bretagne Romantique, CC St Meen – Montauban) et le SIE de la Forêt du Theil.

SYNDICAT MIXTE DE GESTION POUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DE L'ILLE-ET-VILAINE (SMG EAU 35)

qui a pour principale mission la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du département tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif. Cette mission se décline à travers 3 axes :

AXE 1

SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Réalisation et suivi du schéma départemental

-

Financement et assistance technique des travaux

-

Maîtrise d'ouvrage de l'Aqueduc Vilaine-Atlantique (AVA)

AXE 2

PROTECTION ET GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Financement et assistance technique pour :

- La mise en place et le suivi des périmètres de protection
- La démarche « captages prioritaires ».

-

Financement des actions de reconquête de la qualité de l'eau

-

Animation des producteurs d'eau pour une gestion optimisée de la ressource

-

Amélioration de la gestion des ressources souterraines

AXE 3

ANIMATION DE L'OBSERVATOIRE DE L'EAU POTABLE

Réalisation du RPQS des collectivités

-

Synthèse annuelle

-

Veille juridique

-

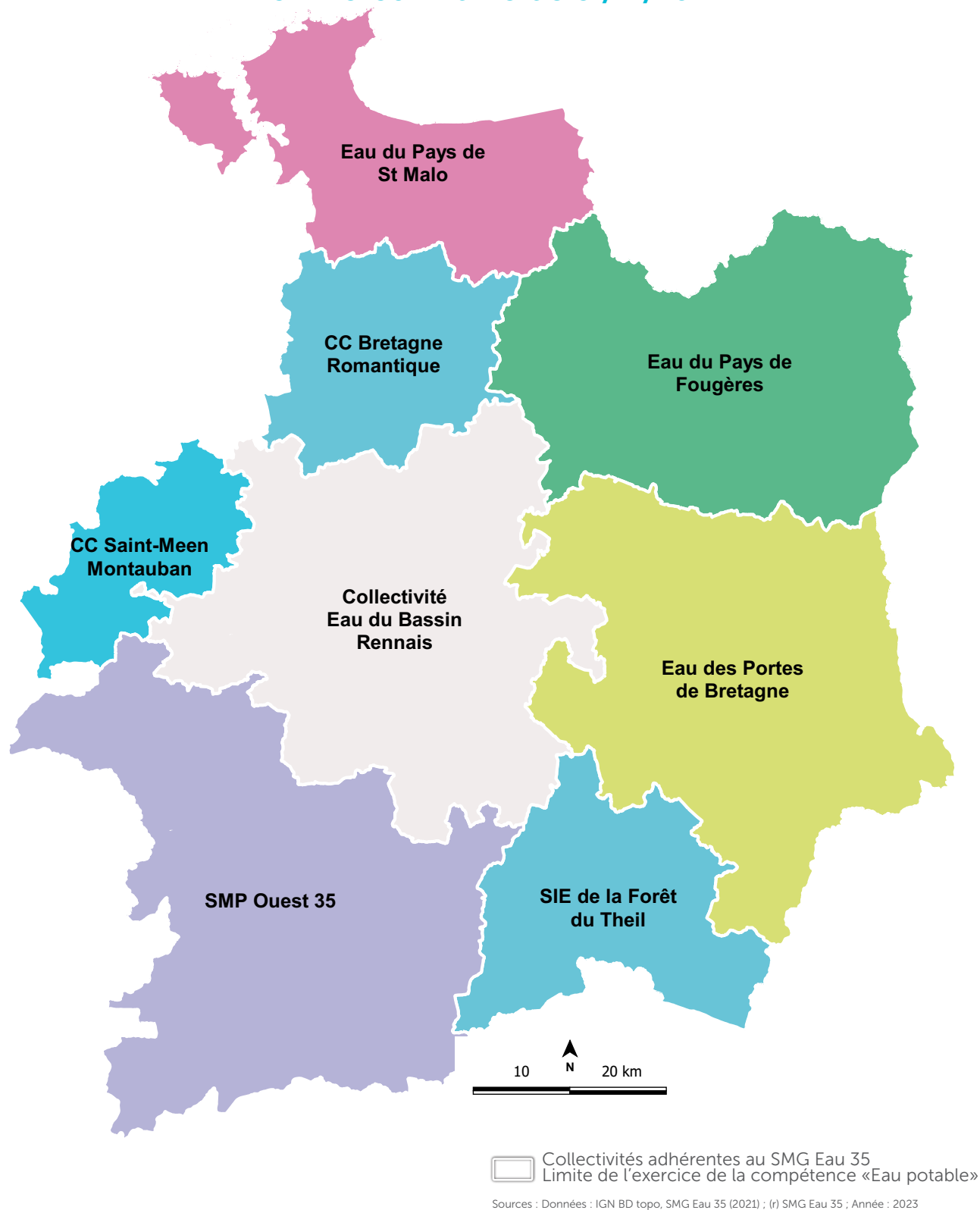
Représentation des collectivités de l'eau auprès des partenaires

-

Analyse des consommations et économies d'eau

Le SMG Eau 35 regroupe tous les services d'eau potable d'Ille-et-Vilaine ainsi que le Conseil Départemental.

L'organisation territoriale de l'eau potable en Ile-et-Vilaine au 31/12/2021



La loi NOTRe, avec la prise de compétence eau potable par la majorité des intercommunalités, conduit, depuis 2020, à des bouleversements dans l'organisation historique. En 2021, la CC Val d'Ille-Aubigné adhère à la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

L'ORGANISATION DES SERVICES D'EAU POTABLE

+ La taille des collectivités distributrices de l'eau potable

Les services de l'eau du département sont structurés. Sur les 21 collectivités distributrices, 16 sont des structures intercommunales et desservent 92% des habitants. La taille moyenne des collectivités est de 52000 habitants en 2021. La Collectivité Eau du Bassin Rennais dessert 49% de la population du département.

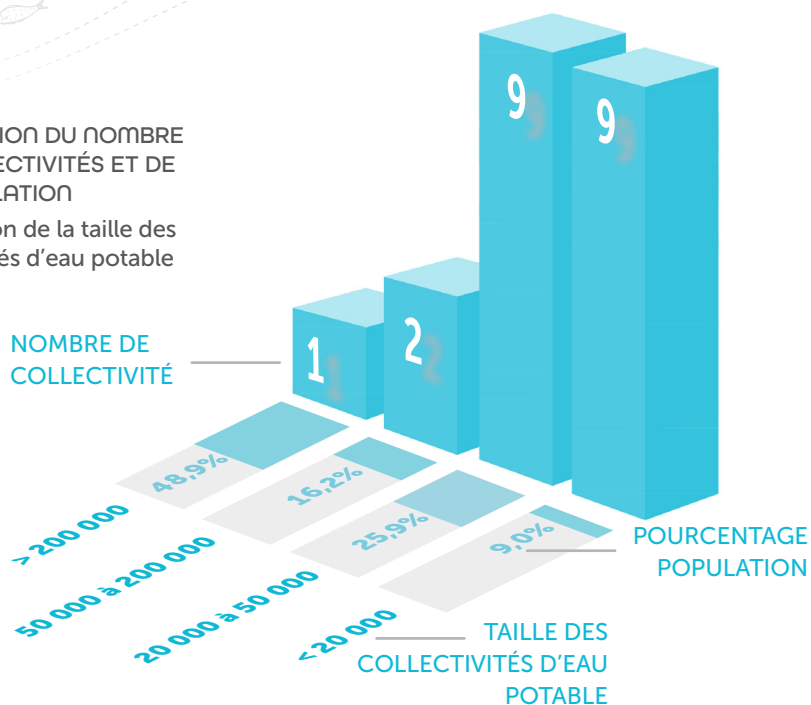
En 2021,
23
collectivités
exercent tout ou une partie de la compétence eau potable.

Elles étaient

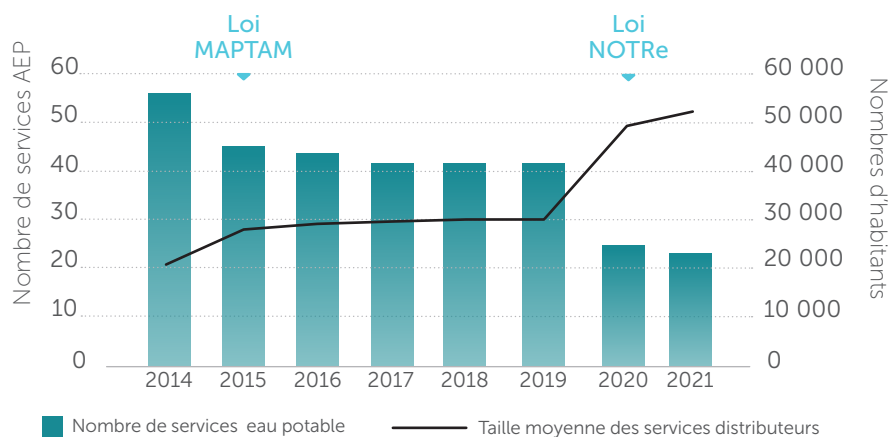
41 en 2019,
56 en 2014

RÉPARTITION DU NOMBRE DE COLLECTIVITÉS ET DE LA POPULATION

En fonction de la taille des collectivités d'eau potable

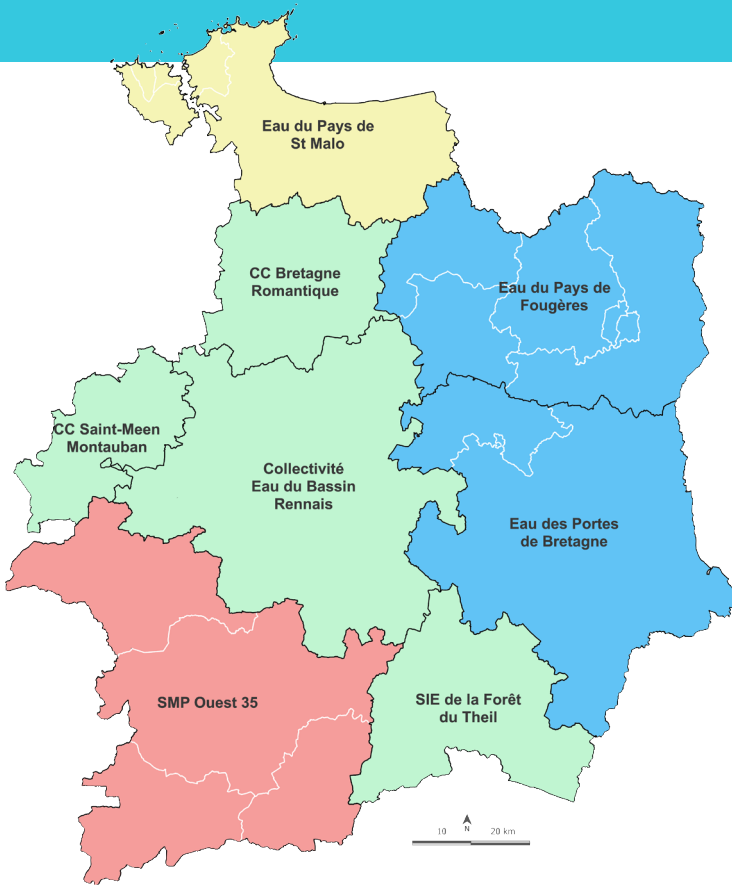


ÉVOLUTION DES SERVICES EAU POTABLE



Loi MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) et loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République), 2 lois sur l'organisation territoriale qui ont amené, à ce jour, à **diviser par deux le nombre de collectivités de l'eau en Ile-et-Vilaine.**





Les compétences des services d'eau potable en Ille-et-Vilaine au 31/12/2021

- 4 de nos adhérents assurent la totalité de la compétence eau potable sur leur territoire. Les 2 Communautés de communes, la Collectivité eau du bassin rennais et le SIE de la Forêt du Theil.
- Pour les 4 autres adhérents, la compétence est partagée :
 - Eau du Pays de Fougères et Eau des Portes de Bretagne possèdent la compétence production en totalité et la distribution sur une partie de leur territoire. Une ou plusieurs collectivités assurent la distribution sur le territoire restant.
 - Eau du Pays de Saint-Malo s'occupe uniquement de la production sur l'ensemble de son territoire. La distribution est assurée par ses propres adhérents.
 - Pour le SMP Ouest 35, la compétence production est partagée avec ses adhérents. Ces derniers assurent seuls la compétence distribution.

COMPÉTENCES DES ADHÉRENTS SMG EAU 35

- Producteur en totalité / Distributeur en totalité
- Producteur en totalité / Distributeur partiel
- Producteur en totalité
- Producteur partiel

- Collectivité de base
- Adhérent SMG Eau 35
- Limite de l'exercice de la compétence «Eau potable»

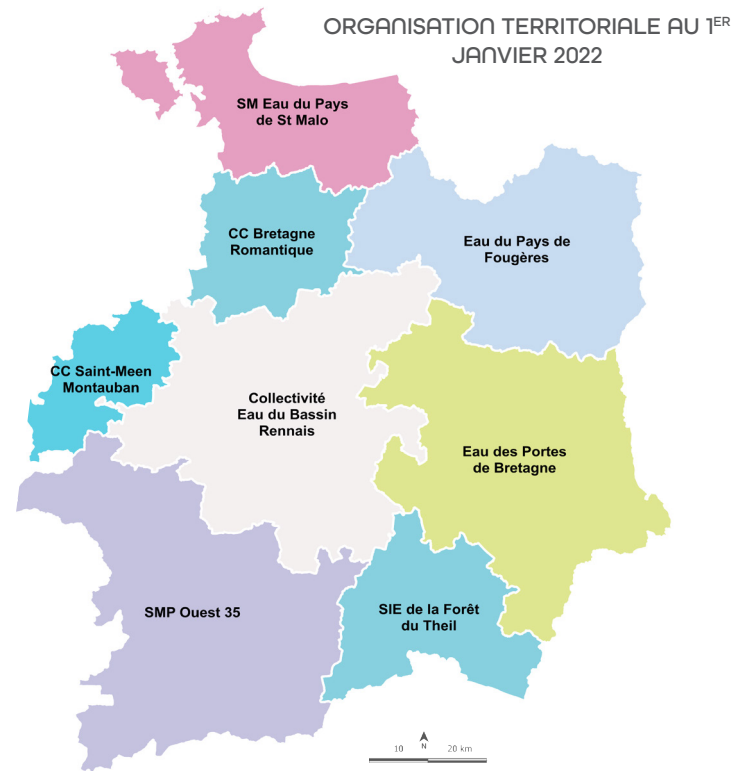
Sources : Données : IGN BD topo, SMG Eau 35 (2021) ; (r) SMG Eau 35 ; Année : 2023

Poursuite des évolutions en 2022 et 2023 liées à l'application de la Loi NOTRe

En 2022, quelques transferts de patrimoine, et ajustements de limite sont effectués. Le plus important est le départ des communes suivantes du Syndicat des eaux de la Vallée du Couesnon :

- Sens de Bretagne, Gahard et Vieux-Vy sur Couesnon adhèrent à la Collectivité eau du bassin rennais
- Mézières sur Couesnon rejoint le service eau potable de Liffré-Cormier Communauté

Au 1er janvier 2023, le SMP Ouest 35 étend sa compétence production en intégrant les ouvrages des SME des Bruyères et du Pays de Bain dans son patrimoine. On n'observe pas de modification de l'organisation territoriale de l'eau potable. Cependant, les services d'eau vont poursuivre leur structuration, probablement jusqu'en 2026, date limite pour les 4 dernières communautés de communes d'intégrer l'eau potable dans leurs compétences (La loi 3DS de février 2022 maintient l'obligation de prise de compétence Eau Potable par les EPCI-FP).



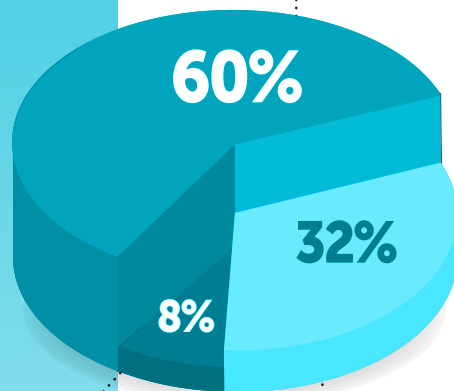
- Adhérents au SMG Eau 35
- Limite de l'exercice de la compétence «Eau Potable»

Sources : Données : IGN BD topo, SMG Eau 365 (2022) ; (r) SMG Eau 35 ; Année : 2022

L'ORGANISATION DES SERVICES D'EAU POTABLE

Les modes de gestion des services d'eau potable

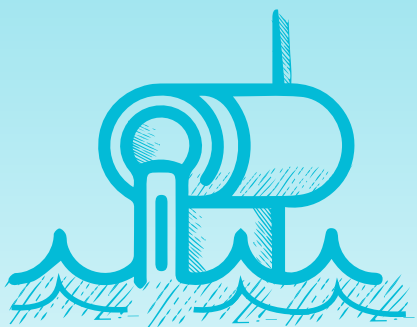
Les modes de gestion utilisés dans le département sont les suivants :
(La répartition porte sur le % d'habitants desservis pour la compétence distribution)



LA RÉGIE

LA STRUCTURE COMPÉTENTE EXPLOITE ELLE-MÊME SON SERVICE AVEC SON PERSONNEL.

Elle assure le suivi et l'entretien des installations, la facturation et la gestion de la clientèle. Elle peut avoir recours à des prestataires de services privés pour certaines missions.



LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (AFFERMAGE)

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC À UNE ENTREPRISE PRIVÉE.

La collectivité est propriétaire des ouvrages de production et distribution. Elle confie contractuellement la gestion du service à une entreprise qui exploite les ouvrages déjà réalisés et assure toutes les charges du service.

La durée moyenne des contrats de délégation se stabilise désormais autour de 12 ans alors qu'en 2005 la durée moyenne d'un contrat était de 16 ans.

LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL)

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC À UNE SOCIÉTÉ ANONYME DE DROIT PRIVÉ AU CAPITAL 100 % PUBLIC.

Une SPL se crée entre plusieurs collectivités qui en deviennent actionnaires. Sa gouvernance est exercée par des élus désignés par les instances délibérantes des actionnaires.

Elle se voit confier, par relation contractuelle, l'exploitation du service d'eau potable. Les collectivités restent propriétaires de leurs ouvrages.






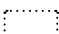



Les changements dans les modes de gestion au 1^{er} janvier 2021

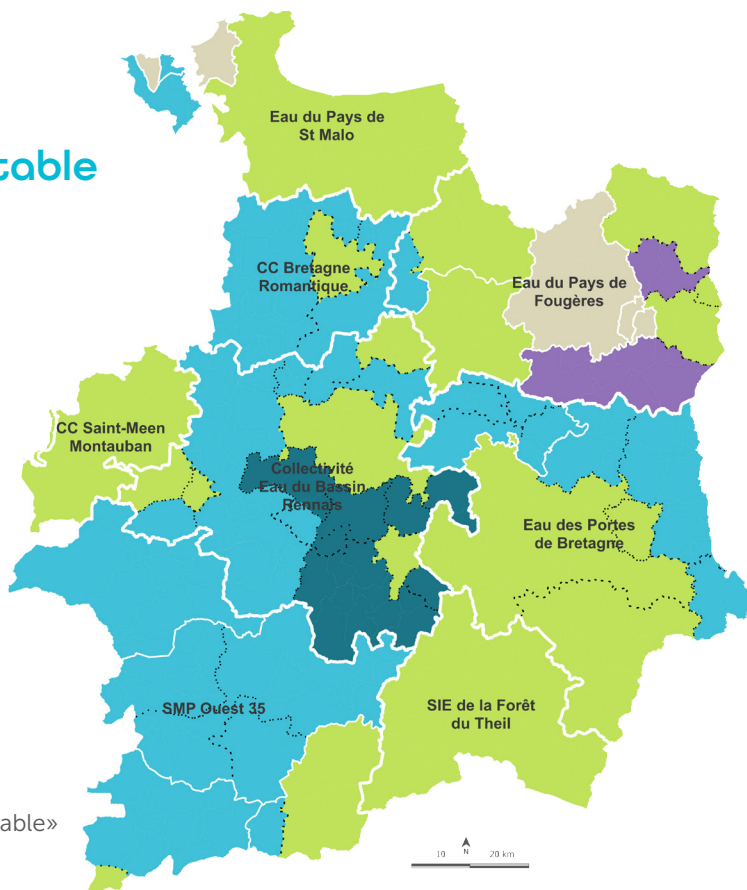
Cette année, on constate aucune modification de mode de gestion et aucun contrat d'affermage n'a été renouvelé.



Distribution de l'eau potable en Ile-et-Vilaine au 31/12/2021

LES DIFFÉRENTS MODES DE GESTION DES SERVICES DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

-  Régie
-  SAUR
-  SPL Eau du Bassin Rennais
-  STGS
-  VEOLIA
-  Limite contact d'affermage
-  Collectivité de base
-  Adhérent SMG Eau 35
-  Limite de l'exercice de la compétence «Eau potable»









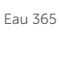


Sources : Données : IGN BD topo, SMG Eau 365 (2021) ; (r) SMG Eau 35 ; Année : 2023

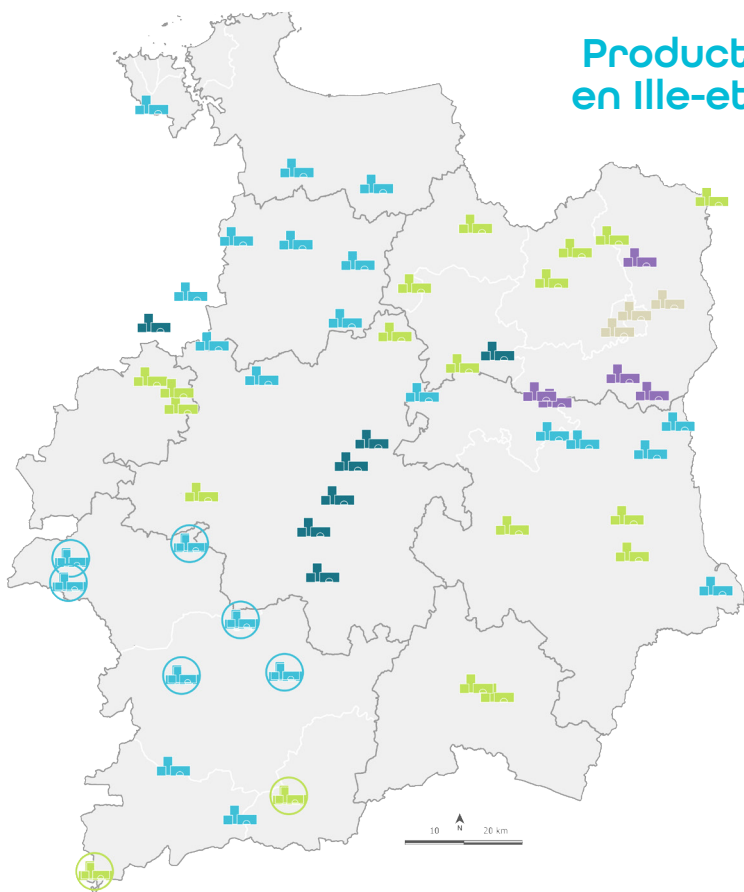
Production de l'eau potable en Ile-et-Vilaine au 31/12/2021

L'affermage (Concession) n'est plus le seul mode de gestion pour les ouvrages de production. Certaines collectivités se tournent vers des prestations de services à durée plus courte.

LES DIFFÉRENTS MODES DE GESTION DES USINES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE (EN SERVICE)

- | Collectivité de base | Adhérents au SMG Eau 35 |
|---|---|
|  VEOLIA |  Régie |
|  SAUR |  SAUR |
|  SPL Eau du Bassin Rennais |  SPL Eau du Bassin Rennais |
|  STGS |  STGS |
| |  VEOLIA |

Sources : Données : IGN BD topo, SMG Eau 365 (2021) ; (r) SMG Eau 35 ; Année : 2023





Bien que moins nombreux, les prélèvements dans les eaux de surface représentent 73 % des volumes prélevés sur le département.

17 UNITÉS DE CAPTAGES
D'EAU SUPERFICIELLE

46 216 000 M³
DE VOLUMES PRÉLEVÉS



53 UNITÉS DE CAPTAGES
D'EAU SOUTERRAINE

17 224 000 M³
DE VOLUMES PRÉLEVÉS

DÉFINITION

Unité de captage : prise(s) d'eau superficielle(s) ou prélèvement(s) souterrain(s) regroupés dans un même périmètre de protection.

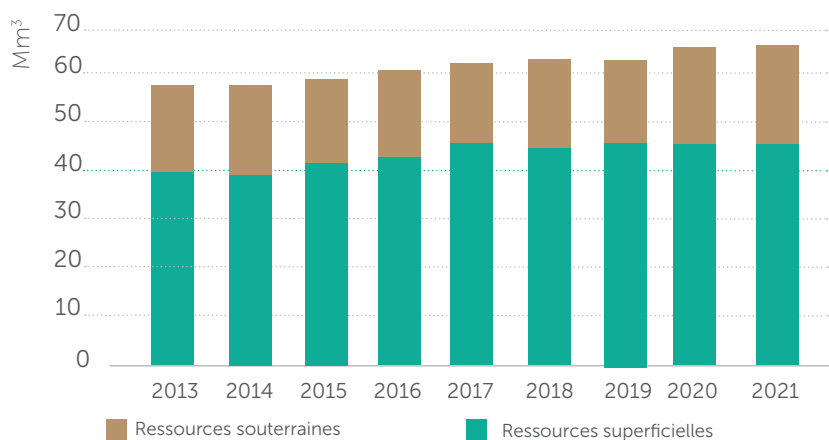
Les ressources en eau

Les prélèvements d'eau pour le département

- Les collectivités d'Ille-et-Vilaine prélèvent **63,44 millions de m³** dans le milieu naturel, dont :
 - 47 % sur le bassin versant de la Vilaine,
 - 24 % sur le bassin versant de la Rance/Frémur,
 - 21 % sur le bassin versant du Couesnon.
- 70 unités de captages en service en 2021 et exploitées par les services publics d'eau potable dans le département.
- 73 % de l'eau potable prélevée du département est d'origine superficielle (cours d'eau, barrages) contre 27 % d'origine souterraine (forages, puits, drains).
- 58 usines de potabilisation d'une capacité variant entre 10 et 4 000 m³/h.



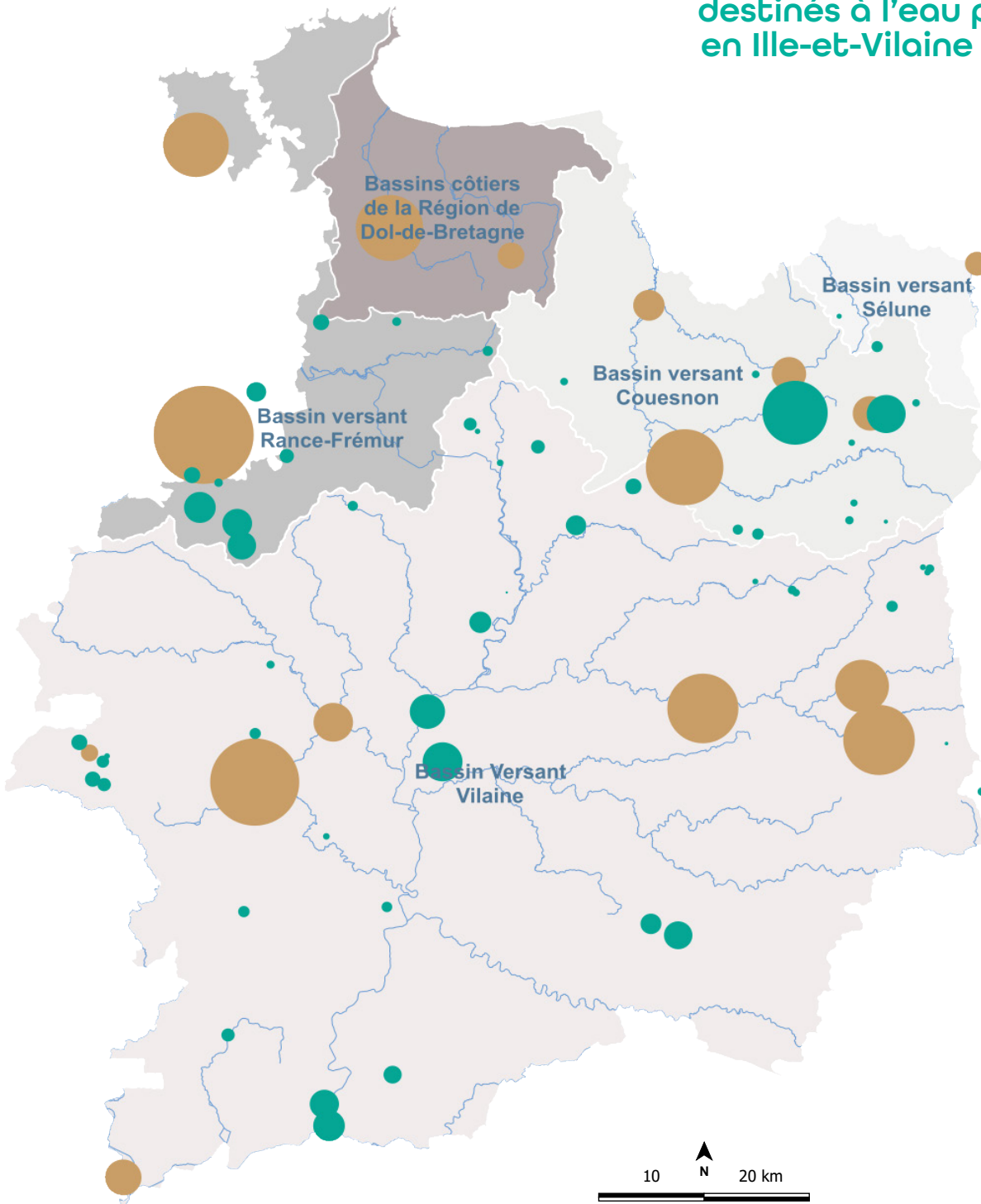
ÉVOLUTION DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU



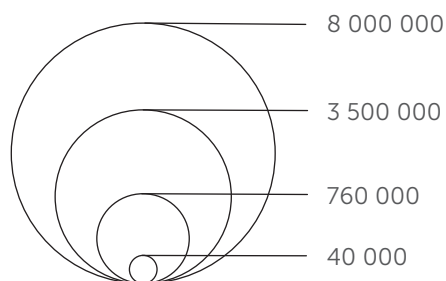
6,54 millions de m³ prélevés en plus en 8 ans ce qui représente une augmentation moyenne annuelle de 1,4% (820 000m³/an), soit la production de 6 forages produisant 400m³/j (moyenne des forages mis en service depuis les années 90).

La pression de prélèvement sur nos ressources était en constante augmentation, on observe une stagnation en 2021.

Les prélèvements destinés à l'eau potable en Ille-et-Vilaine en 2021



VOLUME PRÉLEVÉ SUR LA RESSOURCE EN 2021 (m³/AN)



- Captage en eau superficielle
- Captage en eau souterraine
- Principaux cours d'eau

Sources : Données : IGN BD Carto. BD carthage. SMG Eau 365 (2021) ; (r) SMG Eau 35 ; Année : 2023

LES RESSOURCES EN EAU

Les échanges d'eau

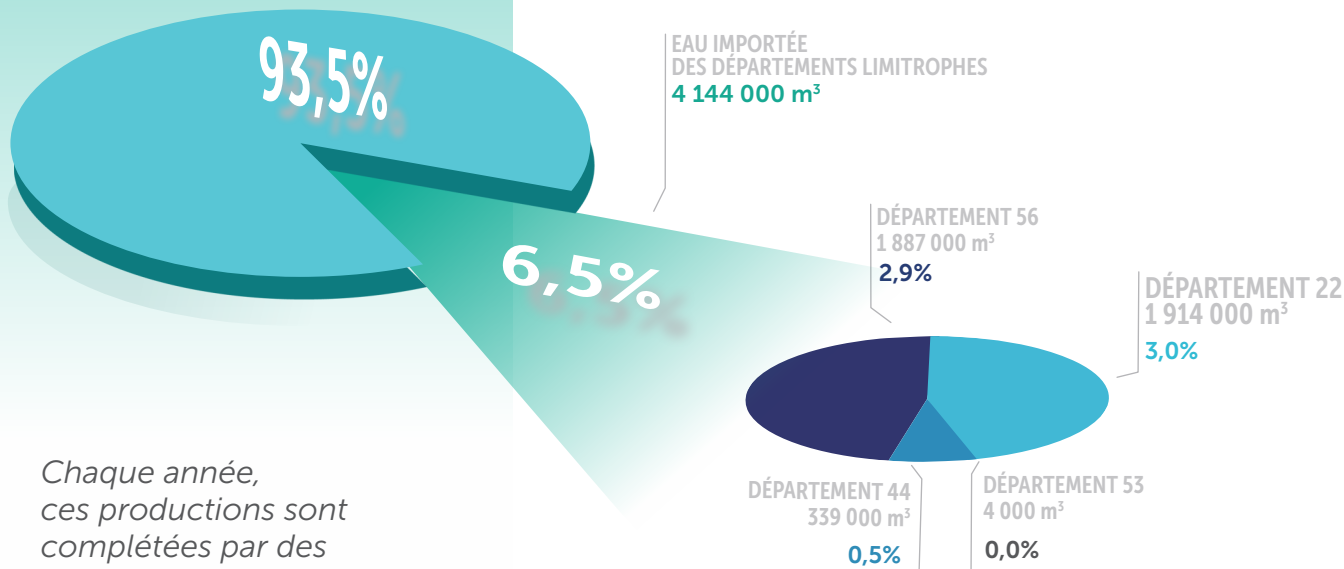
Les échanges d'eau entre les secteurs excédentaires et déficitaires du département sont indispensables.

Les échanges permettent à la fois l'alimentation des secteurs déficitaires et la sécurisation en cas d'arrêt d'une ou plusieurs productions (travaux, panne, pollution de la ressource, sécheresse...).

Ces échanges d'eau sont permis par un réseau de transport d'eau, géré principalement par les adhérents du SMG Eau 35. L'eau potable est vendue entre les collectivités, suivant des conventions d'échange d'eau.

ORIGINE DE L'EAU DISTRIBUÉE EN ILLE-ET-VILAINE

EAU PRODUITE PAR LES COLLECTIVITÉS DU DÉPARTEMENT
59 870 000 m³



Chaque année, ces productions sont complétées par des imports d'eau venant des départements limitrophes.

Ces derniers participent également à la sécurisation du département, notamment en période de sécheresse.

LES IMPORTS D'EAU À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT

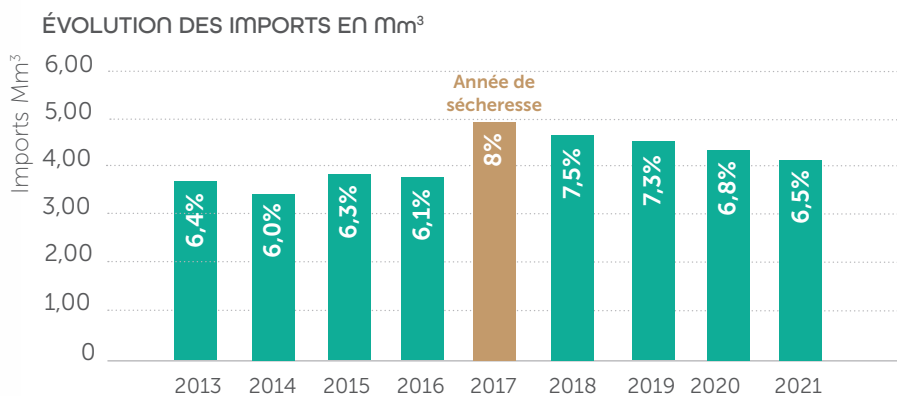
93,5 % des besoins en eau potable sont produits par les collectivités d'Ille-et-Vilaine.

- Certaines collectivités achètent également de l'eau potable à des collectivités d'autres départements, particulièrement le Morbihan (EPTB Vilaine - barrage d'Arzal) et les Côtes d'Armor.

- Certaines collectivités du département possèdent des ouvrages de production hors Ille-et-Vilaine, dont la CEBR (Barrage de Rophemel en Côtes d'Armor). Ces volumes ne sont pas comptés comme « imports ».

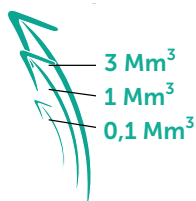
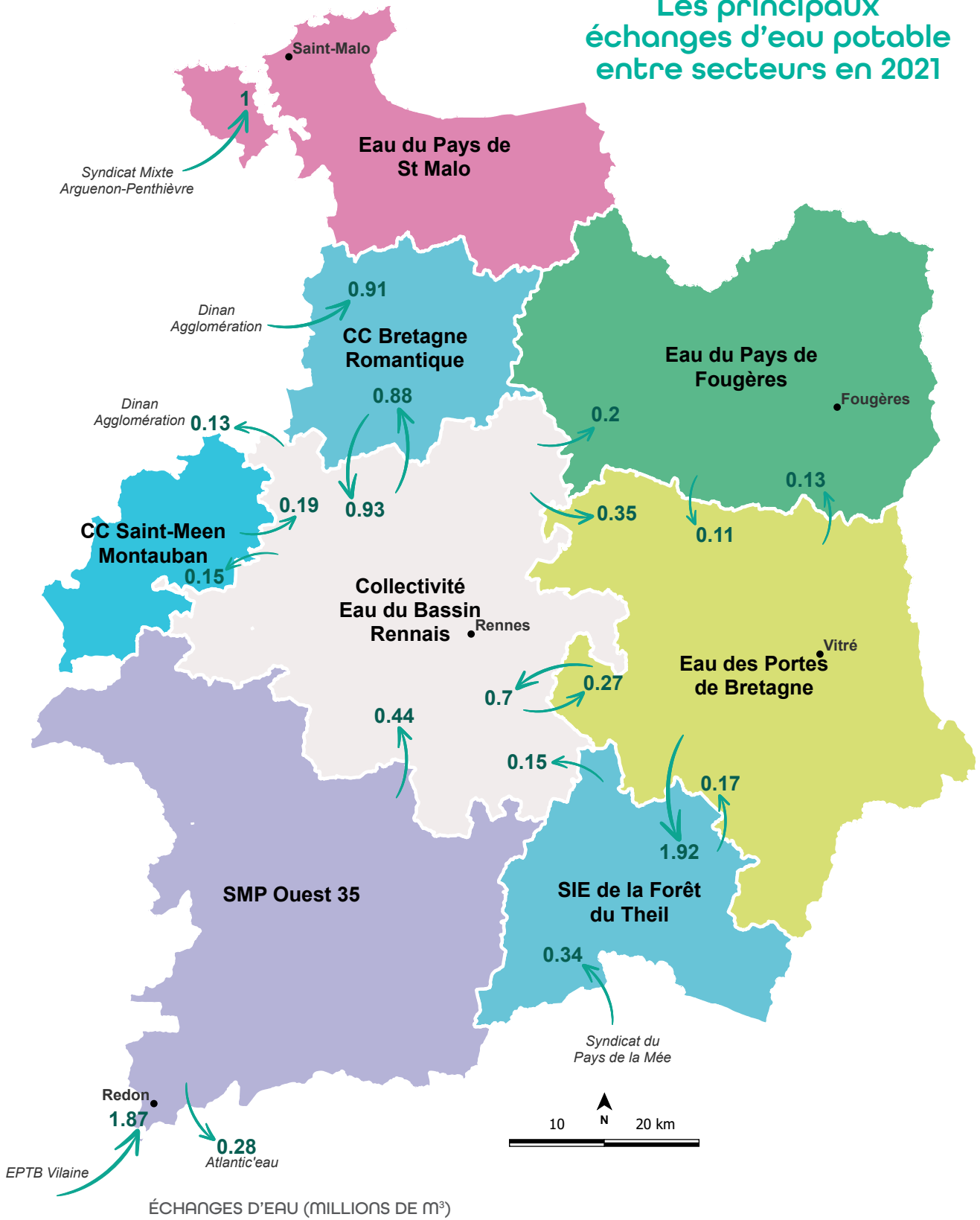
LES EXPORTS D'EAU À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT

L'Ille-et-Vilaine exporte très peu vers les départements voisins. En 2021, seuls 507 000 m³ d'eau ont été exportés, principalement depuis l'usine de Rophemel, appartenant à la Collectivité eau du bassin rennais et l'usine du Paradet appartenant à Redon.



% : part des imports dans les besoins en eau du département.

Les principaux échanges d'eau potable entre secteurs en 2021



Adhérents au SMG Eau 35
Limite de l'exercice de la compétence «Eau Potable»

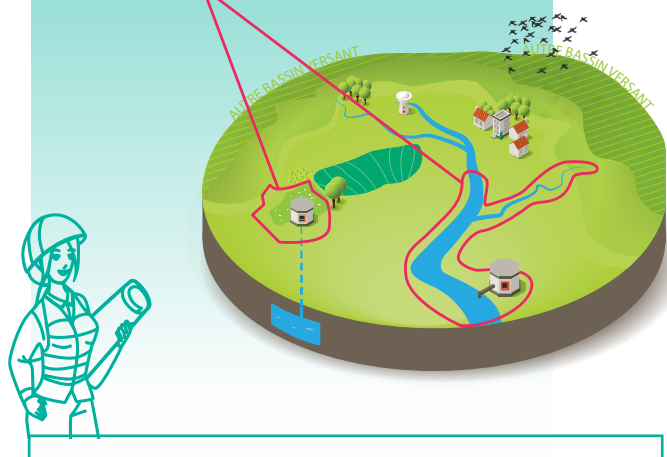
Sources : Données : IGN BD topo, SMG Eau 365 (2021) ; (r) SMG Eau 35 ; Année : 2023

LES RESSOURCES EN EAU

+ La protection de la ressource

En Ille-et-Vilaine, 98% des mètres cubes produits sont protégés par un périmètre.

PÉRIMÈTRES DE PROTECTION



SUIVI DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION EN 2021 PAR LE SMG EAU 35 QUELQUES EXEMPLES D'INFRACTIONS



63 (53,8%) Dépôts divers (déchets verts, gravats, ...)



15 (12,8%) Non-respect des règles de pâturage



11 (9,4%)

Rejet azoté et tas de fumier



7 (6,0%)

Culture en zone sensible



7 (6,0%)

Déboisement



1 (0,9%)

Non respect des règles de traitement phyto

LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PONCTUELLES, ACCIDENTELLES, LOCALES : LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

LEUR MISE EN PLACE

La mise en place des périmètres de protection autour des points de prélèvement d'eau est une obligation réglementaire (Article L-1321-2 du Code de la Santé Publique). L'objectif de ces périmètres est de lutter contre les pollutions directes, ponctuelles et accidentelles à proximité des captages.

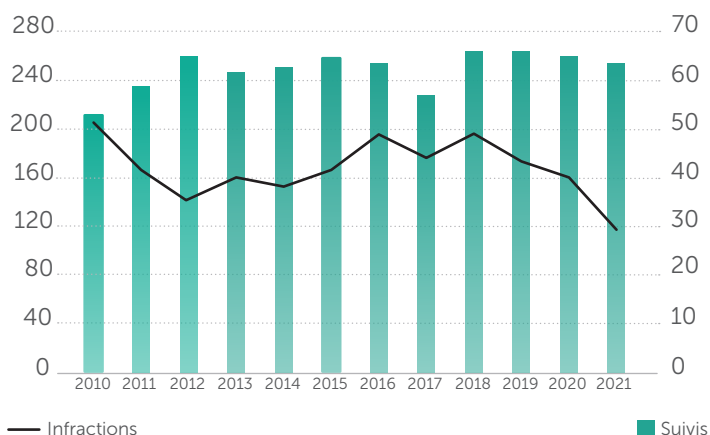
Au 31 décembre 2021, sur les 72 unités de captages du département :

- 71 sont dotées d'un périmètre de protection
- 1 captage est non officiellement protégé par un arrêté préfectoral (dossier en cours d'instruction)

LEUR SUIVI

Afin d'assurer une protection effective des captages, le SMG Eau 35 assiste les collectivités productrices dans le suivi des périmètres de protection de captages, depuis 2010. La démarche utilisée consiste en une surveillance basée sur une observation de terrain avec la présence d'élus et/ou techniciens des collectivités Maître d'Ouvrage. Ce suivi complète les contrôles réalisés par les services de l'Etat (ARS, DDTM, DRAAF, AFB...).

ÉVOLUTION DES INFRACTIONS ET NOMBRE DE SUIVIS DEPUIS 2010 :



LEUR ACTUALISATION

Les prescriptions des périmètres anciens apportent une protection limitée aux captages. Leur révision est donc nécessaire.

Au 31 décembre 2021, 5 périmètres sont en cours d'actualisation, dont 3 en fin d'actualisation : Mernel, la Bretonnière, la Cité et 2 en cours d'étude : les retenues de la Valière et de Chèze - Canut. Il conviendrait d'actualiser également les captages de Ville Danet et du Creux du Cannée à Paimpont, afin de leur apporter une meilleure protection.

LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

LES ACTIONS BASSINS-VERSANTS

Le SMG Eau 35 apporte un soutien financier aux actions de reconquête de la qualité de l'eau réalisées dans le cadre des contrats de bassin versant où des captages superficiels d'eau potable sont présents. Ces actions sont définies à l'échelle du contrat en fonction des spécificités du territoire et visent, notamment, à réduire les concentrations en nitrates et pesticides des cours d'eau. Des actions dites « innovantes » peuvent également être financées afin de développer de nouvelles solutions de réduction des pollutions diffuses.

En 2021, le montant alloué à ces actions était de 506 000€.

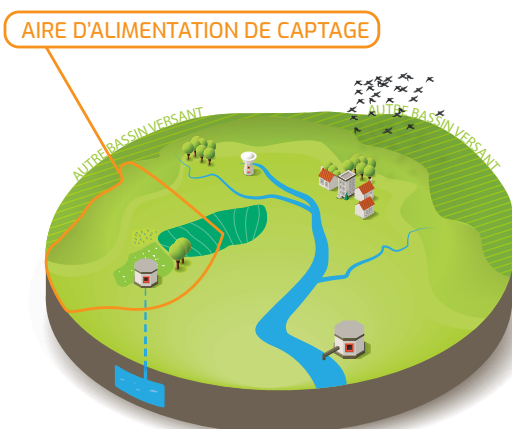
A partir de 2022, plusieurs contrats sont en phase de regroupement.



LES CAPTAGES PRIORITAIRES

17 captages utilisés pour l'alimentation en eau potable en Ille-et-Vilaine, sont déclarés prioritaires pour leurs teneurs en nitrates et/ou en pesticides dont 12 pour des captages d'eaux superficielles et 5 pour des eaux souterraines. L'état d'avancement de cette démarche est le suivant :

- 8 ressources superficielles sont au stade de la mise en œuvre du programme d'action ;
- 4 ressources superficielles sont au stade du lancement de la démarche ;
- Sur les 5 ressources souterraines, un paiement pour services environnementaux (PSE) est mis en œuvre, il permettra d'accompagner les exploitants agricoles engagés dans des actions de reconquête de la qualité de l'eau vis-à-vis des nitrates. La rémunération sera calculée en fonction des résultats des reliquats azotés début drainage et de la couverture permanente des sols.



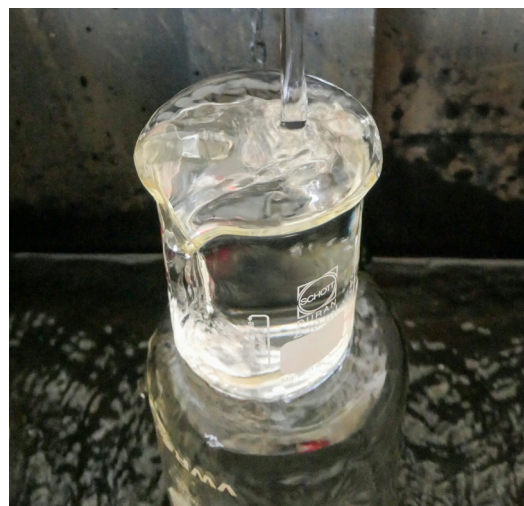
+ La qualité de l'eau

Le contrôle sanitaire des eaux est réalisé par les services de l'Agence Régionale de la Santé. L'ensemble des données de qualité est disponible sur :

www.eaupotable.sante.gouv.fr

À l'échelle du département, en 2021, sur 5050 analyses bactériologiques et physico-chimiques réalisées par l'ARS35 en production et distribution :

- 98,3% des analyses étaient conformes.
- 1,7% était non-conforme, soit 85 analyses qui concernent exclusivement des pesticides et leurs métabolites (notamment Esamétolachlore) et 2 analyses qui font apparaître des dépassements de norme pour le nickel.



INDICATEUR D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (INDICATEUR DU RPQS)

Cet indice, attribué par l'ARS, traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captages.

- Indice 50 : dossier déposé en Préfecture
- Indice 80 : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- Indice 100 : mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En Ille-et-Vilaine, la moyenne pondérée de cet indice est de 80,0% contre 75,6% à l'échelle nationale*.

**Observatoire des services d'eau et d'assainissement, rapport des données SISPEA – édition juin 2022, données 2020.*

DÉFINITIONS

Population desservie : Données Insee Populations légales des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021 - date de référence statistique : 1^{er} janvier 2018.

La consommation totale : Elle comprend la consommation des particuliers, des agriculteurs et celle des gros consommateurs (industries, équipements publics, etc.).

Consommations en eau potable en 2021

La population desservie

POPULATION TOTALE DESSERVIE
EN 2021 : **1 094 700 HABITANTS**
SOIT UNE AUGMENTATION
DE 4,3 % SUR 5 ANS.

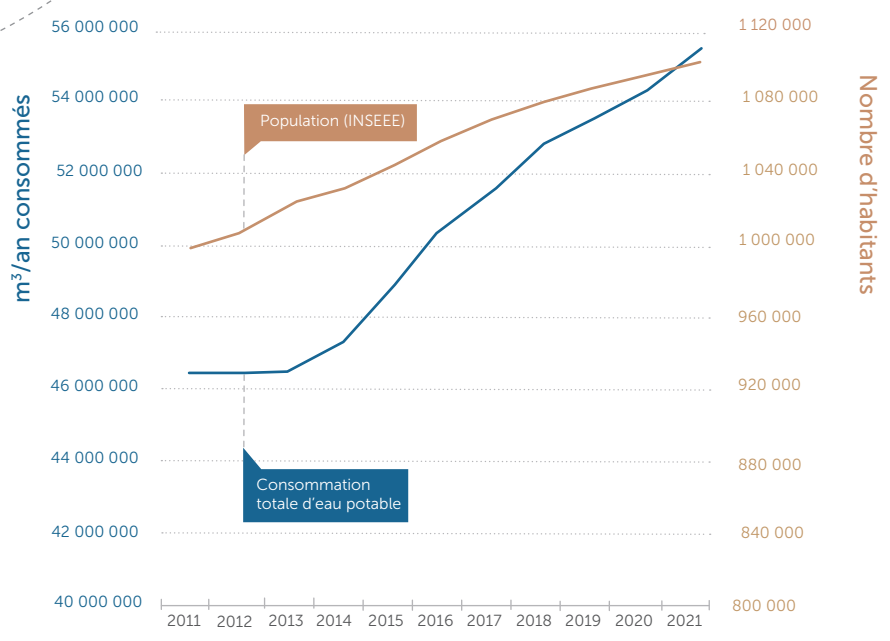
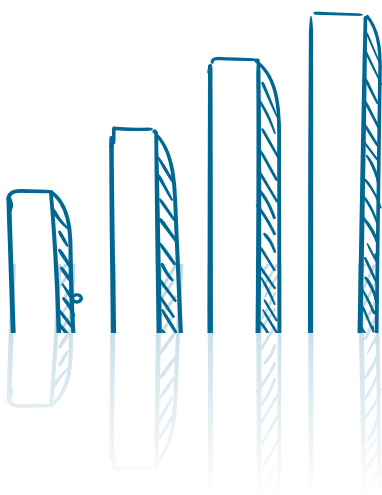
LE NOMBRE D'ABONNÉS
EN 2021 SUR LE DÉPARTEMENT :
532 000 ABONNÉS

Les volumes consommés

CONSUMMATION
TOTALE DE 2021
EN ILLE-ET-VILAINE
55 154 000 M³ SOIT

+ 8,6%
SUR 5 ANS

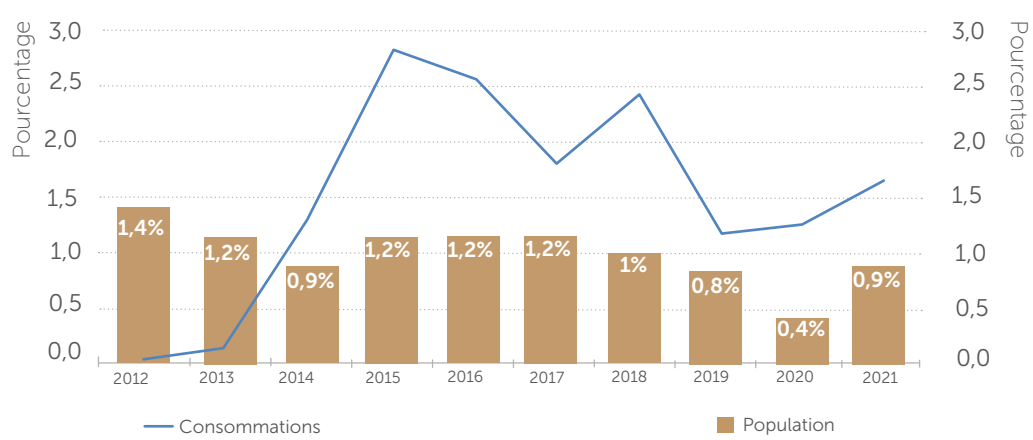
Consommation totale
par habitant :
50 m³/habitant/an
soit **138 L/habitant/jour**



En Ile-et-Vilaine, au cours de ces 5 dernières années, la population continue de s'accroître régulièrement d'un peu moins de 1% en moyenne par an (environ + 9 000 habitants). La consommation d'eau a une évolution plus irrégulière, qui est marquée par une augmentation plus forte d'environ 2 % en moyenne par an (environ + 875 000 m³). Elle progresse 2 fois plus vite que la population entre 2016 et 2021.

Combien de nos ressources pourront-elles accepter de telle augmentation de consommations d'eau ? le zoom qui suit présente des informations du futur schéma directeur d'approvisionnement en eau d'Ile-et-Vilaine et tente de répondre à cette question.

ÉVOLUTION ANNUELLE DE LA POPULATION ET DE LA CONSOMMATION



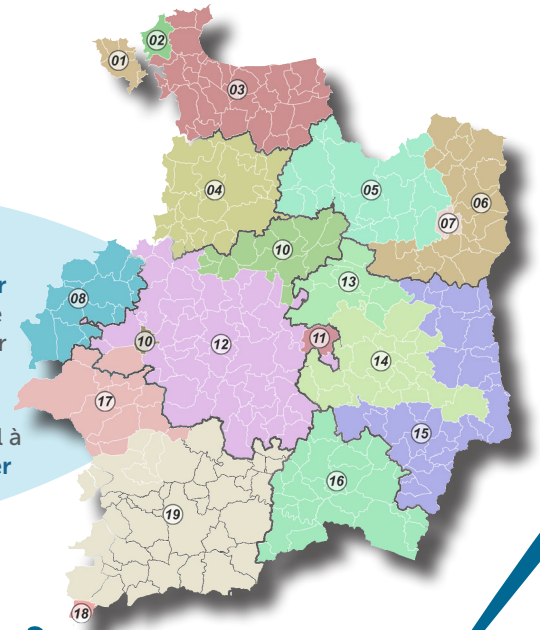
Il n'existe pas de corrélation claire entre les augmentations annuelles de la population et de la consommation totale en eau. La population n'est pas le seul paramètre, d'autres activités consommatrices d'eau entrent également en compte. Pour définir les prévisions de consommations à moyen et long terme, il est important de mieux connaître les causes qui impactent les évolutions de consommations des différents usagers (Particuliers, industriels, agriculteurs,...).

PRÉVOIR

les besoins futurs en eau potable pour 2040

C'est un outil de prospection qui a pour ambition d'explorer et d'interroger le futur. Dans ce zoom, toutes les hypothèses du schéma départemental ne sont pas présentées pour simplifier la compréhension et pour se concentrer sur nos futurs besoins. Les résultats correspondent à l'application des hypothèses retenues jusqu'en 2040.

Un outil de pilotage sera mis en œuvre pour suivre les hypothèses de travail à l'échelle du département et des 19 secteurs (carte ci-contre) et pour réaliser des ajustements si on s'éloigne de nos hypothèses initiales.



Variables

Combien de Breilliens en 2040 ?

On se réfère aux études de l'INSEE dont l'étude OMPHALE (Outil Méthodologique de Projection d'Habitants, d'Actifs, de Logement et d'Elèves) de novembre 2019 qui s'appuie sur la fécondité, la mortalité et les migrations.

LA POPULATION



Hypothèses

Le scénario dit « nouveau industriel » reproduit les tendances observées sur un passé récent pour 2 composantes, la fécondité et la mortalité.

Pour les migrations, elles reposent sur la conjoncture spécifique du nouveau industriel.

Ce sont toutes les entités qui consomment plus de 10 000m³/an industries, services pour le public, Equipements touristiques et de santé.

En 2019, 150 gros consommateurs utilisent 9,5 millions de m³ soit environ 18% de la consommation totale d'Ille-et-Vilaine. Le besoin en eau de cette catégorie d'usagers est en forte augmentation +18% entre 2015 et 2019.

LES GROS CONSOMMATEURS



Il est proposé, après effacement d'artéfacts et de situations exceptionnelles sur la période 2015-2019, de reconduire l'augmentation moyenne annuelle soit 225 000 m³/an

La dotation hydrique par habitant est calculée à partir de la consommation totale du département auxquelles on soustrait les volumes des gros consommateurs.

Elle représente la consommation en eau d'un habitant à son domicile et hors domicile, sur son lieu de travail, pour son alimentation, ses loisirs...

LA DOTATION HYDRIQUE ANNUELLE



Une stabilité de la dotation à 41 m³/habitant/an

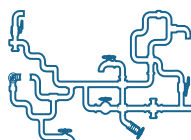
Entre 2015 et 2019, la dotation hydrique moyenne atteint 40,6 m³/habitant/an, soit 111 litres/habitant/jour. Elle a légèrement augmenté sur cette période.

$$\begin{aligned}
 &+ 10\,000 \text{ habitants/an} \\
 &= \\
 &+ 410\,000 \text{ m}^3 \text{ de consommation/an}
 \end{aligned}$$

Elles sont mesurées par le rendement et l'indice de linéaire de perte. On retiendra le rendement primaire dont le calcul est légèrement différent de celui du rendement RPQS.

Ces dernières années, le rendement primaire moyen du département s'élève à 85%. En 2021, le rendement RPQS moyen départemental s'établit à 88,4% soit un rendement primaire à 86,8%.

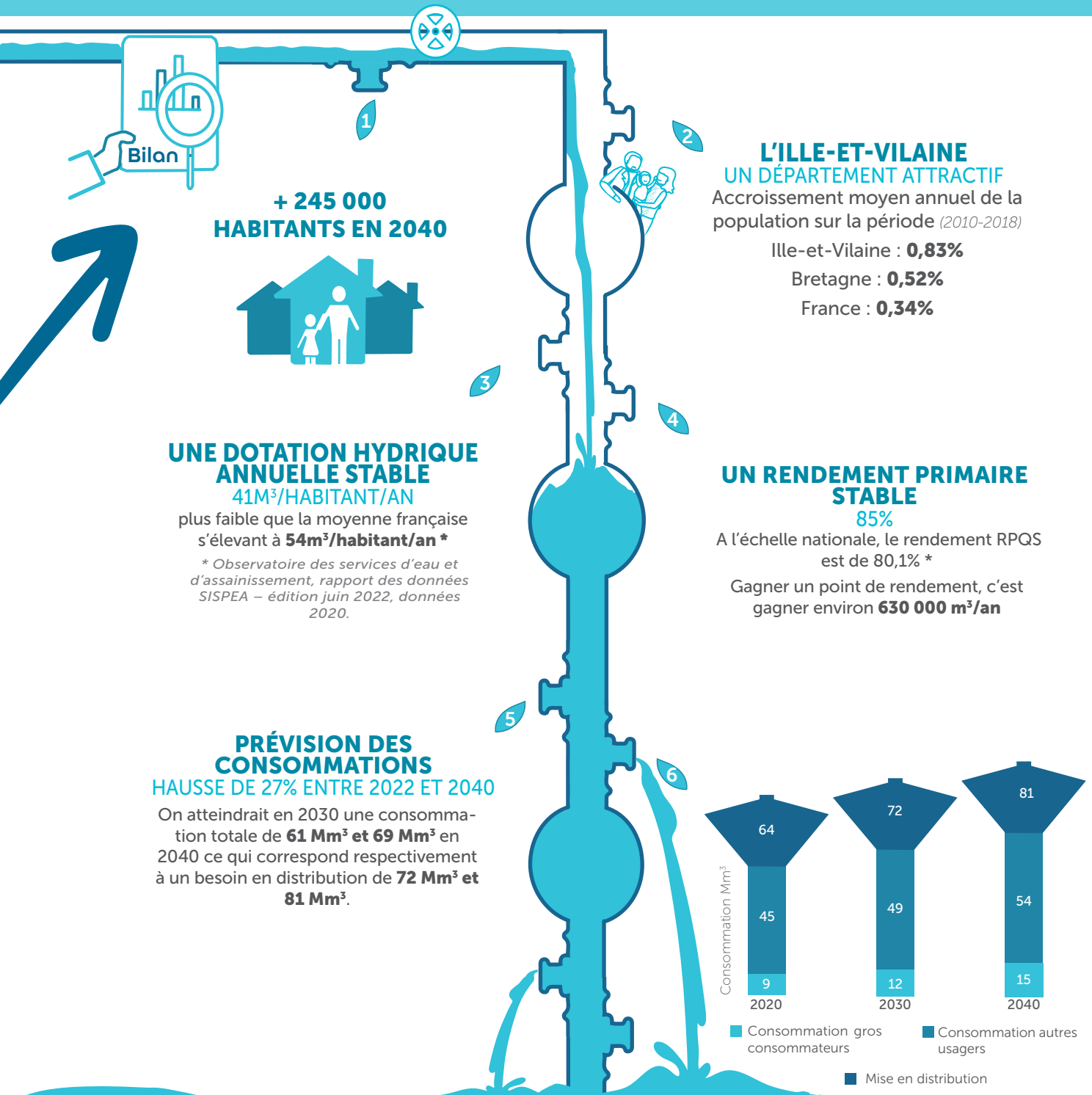
LES PERFORMANCES DU RÉSEAU



Une stabilité du rendement primaire départemental à 85%.

L'amélioration durable des performances des réseaux permettra de dégager des marges.

d'alimentation en eau potable



Point sur nos ressources en eau !

- Déjà très sollicitées
- Sensibles aux sécheresses, qui vont s'accroître avec le changement climatique
- Sans apport supplémentaire prévisible depuis les départements voisins (après la mise en service de l'Aqueduc-Vilaine-Atlantique en 2024).

Avec des périodes de sécheresse plus fréquentes et plus intenses (dérèglement climatique), nos ressources vont diminuer et nos besoins pourraient augmenter, notamment avec des reports possibles sur le réseau des consommations hors réseau des agriculteurs et industriels.



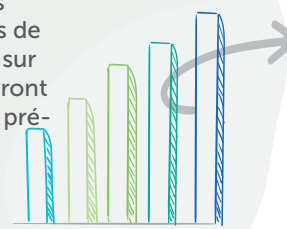
Conclusion
A l'échelle départementale, le bilan global montre des fragilités de notre alimentation en eau potable pour 2040. Selon les secteurs et la saison, des difficultés d'approvisionnement pourraient apparaître plus tôt, dès 2030 en période sèche. Dans ce schéma, tous les leviers possibles doivent être étudiés pour éviter les coupures d'eau dans l'avenir.

AGIR ENSEMBLE

pour garantir l'alimentation en eau potable à tous les bretiliens

Sachant que l'INSEE prévoit une hausse de la population jusqu'en 2070 en Ille-et-Vilaine

Les résultats de cette prévision doivent impulser une **réflexion commune et innovante**, en essayant de sortir des référentiels habituels, en diversifiant les solutions et en engageant une vigilance permanente pour éviter les périodes de crise. **La sobriété** est une piste essentielle pour l'avenir qu'on doit appliquer sur les ressources et les consommations (points 3 et 4). Les actions choisies devront faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation. Les 2 premiers points cherchent à préserver et valoriser au mieux l'existant.



PRESERVER

1 GARANTIR LA QUALITE DE L'ENSEMBLE DE NOS CAPTAGES POUR MAINTENIR LE POTENTIEL DE NOS RESSOURCES

- ☑ Soutenir les programmes d'actions volontaires : actions Bassins versants, Paiement pour Services Environnementaux (PSE)
- ☑ Mettre en œuvre de nouveaux dispositifs : Outils fonciers, Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux-PGSSE
- ☑ Protéger les captages : périmètre de protection et suivi, captage prioritaire
- ☑ Développe une action spécifique sur les *métabolites*

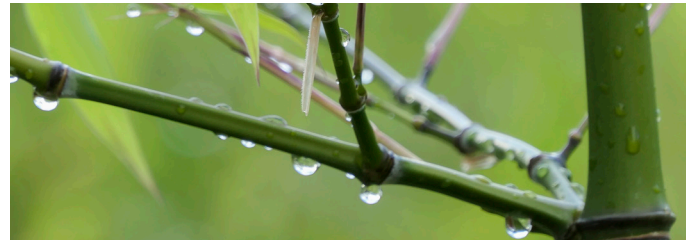
Plus d'info: +

Flashez le QR Code pour visionner «PGSSE : une approche globale de la sécurité sanitaire de l'eau»



LE PLAN DE GESTION DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DE L'EAU (PGSSE)

- + C'est une obligation réglementaire conformément à la directive européenne du 16 décembre 2020 et aux textes de transposition en droit français.
- + L'objectif est de garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'eau distribuée. C'est une stratégie globale de gestion des risques de la ressource au robinet : le bassin versant, le captage, le traitement, le stockage et la distribution de l'eau doivent être abordés.



ANTICIPER



2 PROGRAMMER LES TRAVAUX DE SECURISATION

- ⚠ Améliorer le fonctionnement des infrastructures existantes : améliorer les échanges d'eau en période de crise
- ⚠ Fiabiliser les interconnexions existantes : canalisations, pompes et stockages
- ⚠ Fiabiliser les usines actuelles pour traiter l'eau en toutes circonstances
- ⚠ Mettre en service l'Aqueduc-Vilaine-Atlantique

Plus d'info: +

Découvrez le projet de l'AVA en scannant le QR code ci-contre.



L'AQUEDUC VILAINE-ATLANTIQUE

Préserver nos ressources stratégiques pendant l'hiver pour les avoir disponibles pour la saison estivale.

- + L'AVA est une conduite d'eau potable d'une centaine de km dont une soixantaine de km financée par le SMG Eau 35. Il reliera l'usine de Férel à l'embouchure de la Vilaine (Morbihan) à l'usine de Villejean à Rennes (Ille-et-Vilaine). Sa mise en service est prévue pour 2024.
 - + Cet ouvrage a pour vocation de sécuriser l'alimentation en eau potable du département et de la côte sud bretonne. Il fonctionnera dans les 2 sens selon la situation, année hydrologique normale ou période de crise.
- Un maximum de 25 000 m³/jour pourra transiter dans la conduite soit un bilan de 4 Mm³ en période de crise.



ÉCONOMISER

3

MAÎTRISER LES BESOINS EN EAU POTABLE EN RESPECTANT DES OBJECTIFS DE CONSOMMATION

- 🔄 Prévoir, anticiper les besoins : observatoire des consommations, développer un partenariat avec les porteurs des documents d'urbanisme et des études du grand cycle de l'eau
- 🔄 Contenir les consommations des professionnels : diagnostics et accompagnement auprès des industriels, agriculteurs, collectivités
- 🔄 Réduire la consommation par habitant : actions d'économies d'eau, communication éco-gestes
- 🔄 Améliorer le rendement du réseau : gestion des fuites, gestion patrimoniale du réseau, aide au renouvellement du réseau

Plus d'info:



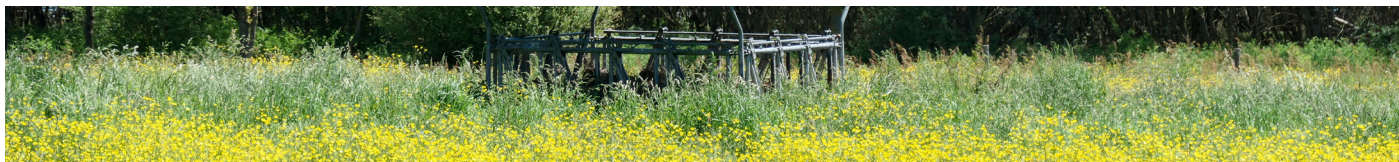
En savoir plus sur ECOD'O, un dispositif dédié à la préservation de l'eau pour les acteurs industriels et du tourisme



LES ÉCONOMIES D'EAU AUPRES DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET DU TOURISME

5 à 10% d'économies d'eau attendues, dans un délai raisonnable, auprès des entreprises industrielles

- + La CEBR et le SMG Eau 35 ont signé une convention avec la CCI Bretagne pour un accompagnement aux économies d'eau des entreprises les plus consommatrices. Avec le SMG Eau 35, l'accord prévoit, pour la période 2022-2024, une analyse de 40 entreprises industrielles et de tourisme qui comprend la réalisation d'un diagnostic, la proposition d'actions d'économie d'eau et l'aide au montage de dossiers de subvention
- + A mi-parcours, les actions d'économie d'eau recensées concernent :
 - 🔄 Le recours à un processus de lavage plus économe ;
 - 🔄 La réutilisation d'eau pour d'autres usages internes ;
 - 🔄 L'optimisation de process ;
 - 🔄 Le développement d'un management favorisant les économies d'eau.



INNOVER

4

MIEUX UTILISER NOS RESSOURCES EN OPTIMISANT LES PRÉLEVEMENTS :

- 🔧 Améliorer l'utilisation des ressources souterraines : diagnostics des forages, études sur les nappes
- 🔧 Connaître et optimiser l'utilisation des ressources superficielles : coordonner les acteurs en période de crise, créer des outils de connaissance des barrages
- 🔧 Valoriser de nouvelles ressources alternatives: plan d'utilisation des eaux de carrières-CARR'EAU 35, valorisation des eaux usées traitées, utilisation des ouvrages abandonnés
- 🔧 Mise en service de nouveaux forages

Plus d'info:



Le projet « Eaux et carrières en Finistère » dans la revue Mines & carrières N°293 dossier « Clarifications autour de l'eau en carrière »



LE PROJET CARR'EAU 35

- + Le projet CARR'EAU 35 consiste à étudier les possibilités techniques de valorisation des volumes d'eau des carrières du département d'Ille et Vilaine (gravières, sites d'extraction de matériaux), à des fins de production d'eau potable ou de soutien d'étiage en période sensible. Cette étude comporte 2 phases.
- + En phase 1, l'objectif est de disposer d'un inventaire le plus exhaustif possible des carrières existantes en Ille-et-Vilaine, qu'elles soient en activité ou non. Une analyse multicritère doit permettre d'identifier les sites les plus pertinents.
- + Sur cette base, en phase 2, une sélection de 5 sites dits « présélectionnés » avec un intérêt à court terme fera l'objet d'une analyse plus détaillée: fonctionnement hydrogéologique, volumes d'eau disponibles, enjeux du territoire, incidences possibles.



Les performances des réseaux d'eau potable

La performance des réseaux se mesure à l'aide de deux indicateurs : le rendement et l'indice linéaire de pertes. Dans le contexte d'augmentation des besoins et de ressources limitées, il est important de minimiser les pertes et ainsi les prélèvements dans les ressources.

Le rendement

Le rendement des réseaux de distribution est de 88,4% en 2021.

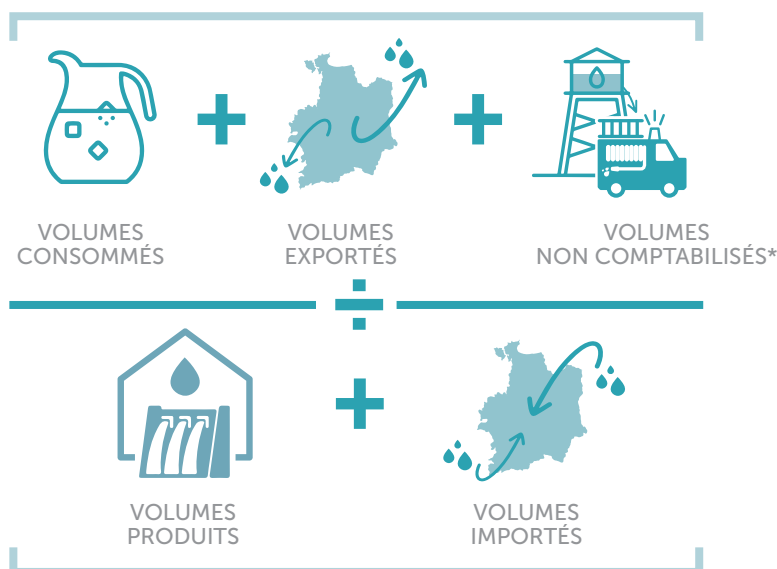
C'est donc **près de 12% de l'eau mise en distribution qui revient au milieu naturel** sans passer par le consommateur.

DÉFINITIONS

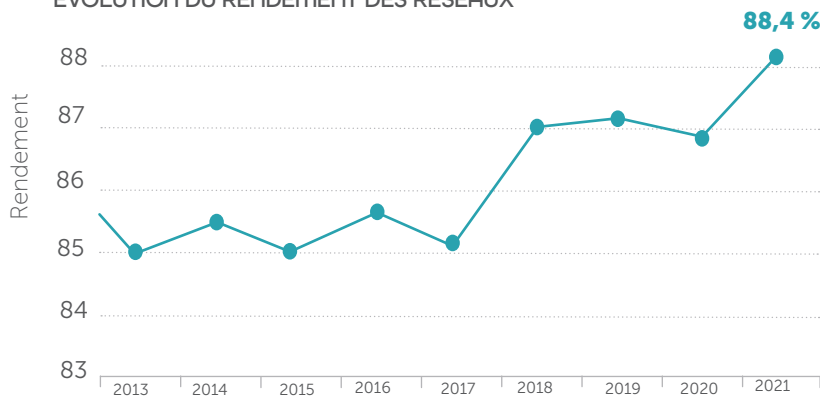
Les volumes non comptabilisés correspondent principalement aux volumes utilisés dans le cadre de la défense incendie et ceux utilisés pour les vidanges, purges, lavages des réservoirs.

Les pertes en eau par fuites sur le réseau = [volumes produits + volumes importés] - [volumes consommés + volumes exportés + volumes non comptabilisés]

LE RENDEMENT DES RÉSEAUX (RPQS)



ÉVOLUTION DU RENDEMENT DES RÉSEAUX



Le rendement en Ile-et-Vilaine augmente pour atteindre 88,4% en 2021, largement supérieur à la moyenne nationale (80,1%)*. L'amélioration des performances du réseau, observée depuis 2018, se poursuit.

*Observatoire des services d'eau et d'assainissement, rapport des données SISPEA – édition juin 2022, données 2020.

À l'échelle du département, les **pertes annuelles par fuites représentent 7 455 000 m³** soit l'équivalent de **la consommation d'eau d'une ville de 150 000 habitants.**

Les indices linéaires de pertes et de volumes non comptés

DÉFINITIONS

Indice linéaire de pertes en réseau = pertes / longueur du réseau hors branchements

Indice linéaire des volumes non comptés = (pertes + consommations sans comptage estimé + volume de service) / longueur du réseau hors branchements

L'indice linéaire de pertes et l'indice linéaire des volumes non comptés sont également des indicateurs pertinents pour évaluer la performance des réseaux.

L'INDICE LINÉAIRE DE PERTES SUR LE DÉPARTEMENT EN 2021 :

1,19 m³/km/j
(moyenne nationale : 3,2 m³/Km/j)*

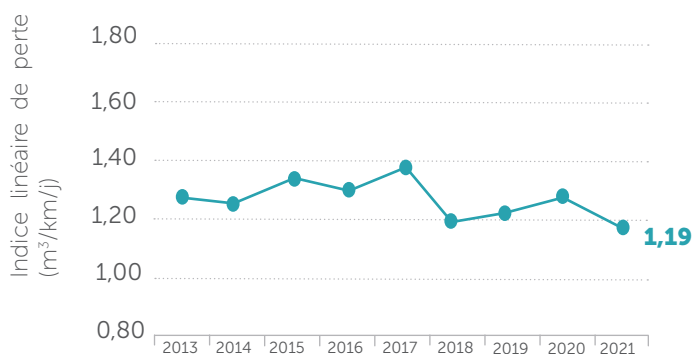
L'INDICE LINÉAIRE DE VOLUMES NON COMPTÉS SUR LE DÉPARTEMENT EN 2020 :

1,32 m³/km/j
(moyenne nationale : 3,6 m³/Km/j)*

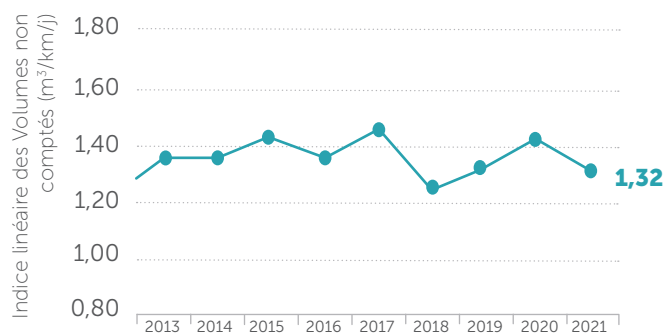
*Observatoire des services d'eau et d'assainissement, rapport des données SISPEA – édition juin 2022, données 2020.



INDICE LINÉAIRE DE PERTES



ÉVOLUTION DE L'INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS



Le maintien des performances (voire leur amélioration) dans les années à venir nécessite des travaux réguliers sur le réseau :

- Des opérations d'entretien pour réduire l'impact des fuites. La pose de compteurs de sectorisation permet de détecter et de réparer plus rapidement les ruptures de canalisations
- Des renouvellements de réseaux. Ces travaux devront intégrer une anticipation du pic de renouvellement du réseau.

LES PERFORMANCES DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

RENDEMENT DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION EN ILLE-ET-VILAINE EN 2021

RENDEMENT DES RÉSEAUX

Moyenne pondérée	Médiane	Valeur Mini	Valeur Max
88,4%	87,9%	77,6%	98,4%



CONFORMITÉ AU DÉCRET « FUITE » (DU 27 JANVIER 2012)

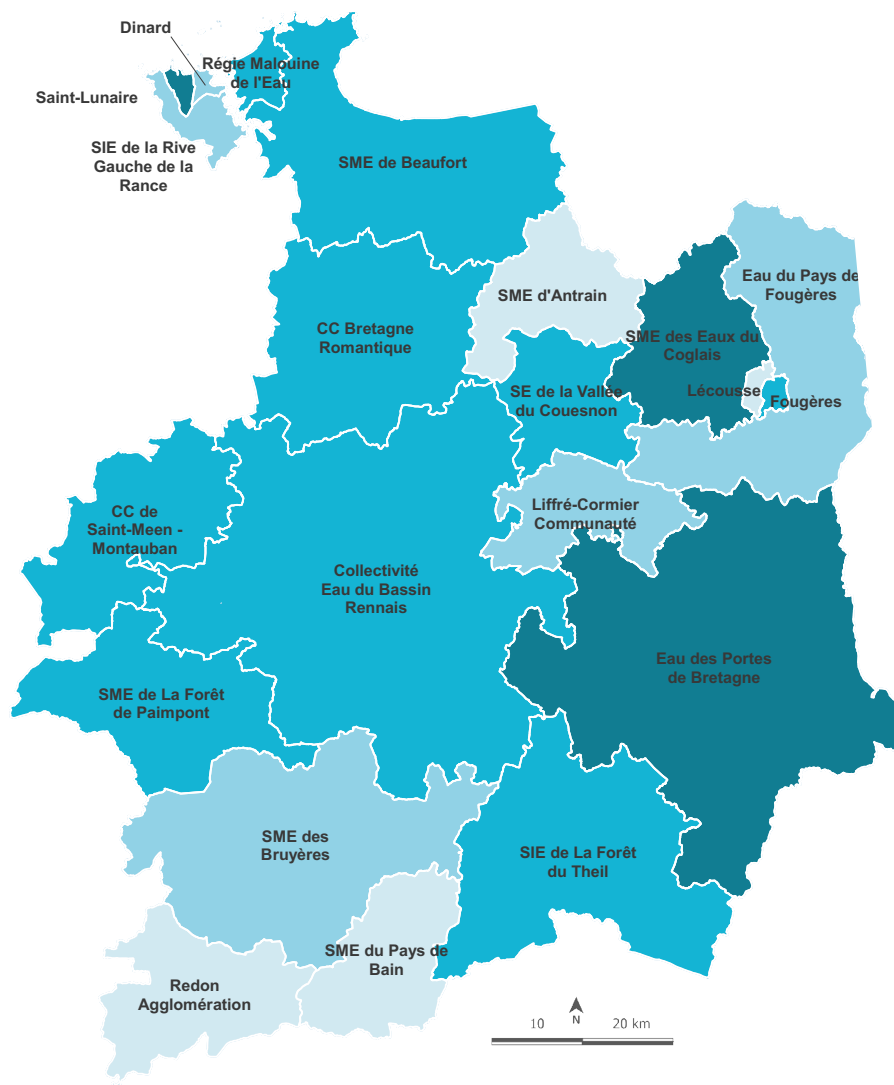
Toutes les collectivités sont conformes.

2/3 d'entre elles dépassent même l'objectif de rendement de 85%.

L'engagement 111 du Grenelle de l'environnement sur la limitation des pertes par fuites sur les réseaux d'eau potable est à l'origine du décret « fuites ». Ce dernier impose à tous les services d'eau le respect d'un rendement seuil (65% + 1/5 de l'indice linéaire de consommation). En cas de non respect, la collectivité doit établir un plan d'actions visant à réduire les fuites. Elle s'expose également à une majoration de la redevance prélèvement de l'Agence de l'Eau.

1 collectivité a un rendement légèrement inférieur à 80% contre 7 en 2019.

Les performances des collectivités distributrices



RENDEMENT EN 2021 EN %



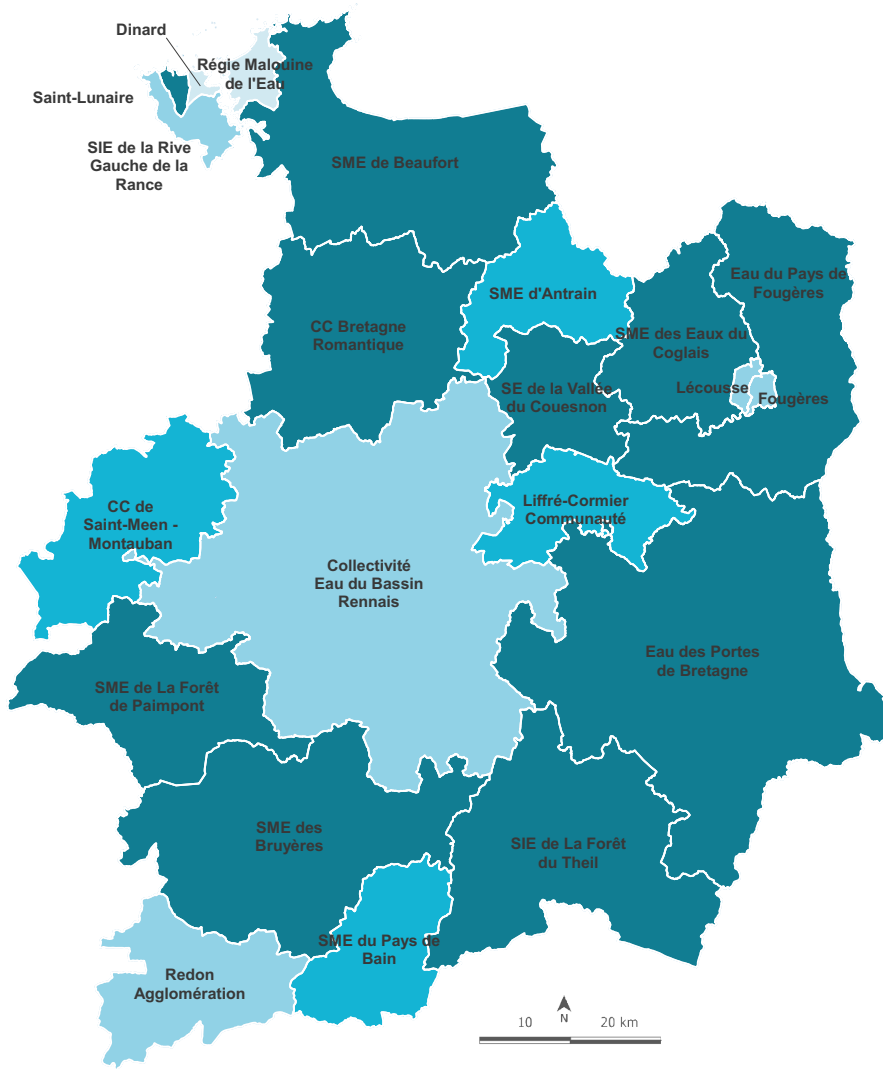
Sources : Données : IGN BD topo, SMG Eau 365 (2021) ; (r) SMG Eau 35 ; Année : 2023

Les différences de rendement sont fortement liées au caractère rural ou urbain, ainsi qu'à la présence de gros consommateurs. D'autres paramètres (état et renouvellement des réseaux, détection et gestion des fuites) expliquent les disparités entre les collectivités.

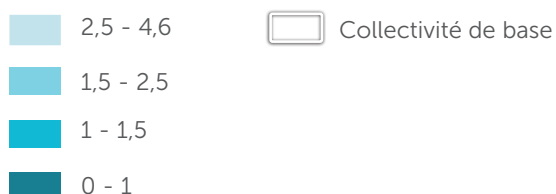
INDICE LINÉAIRE DE PERTE DES SERVICES D'EAU POTABLE EN ILLE-ET-VILAINE EN 2021

INDICE LINÉAIRE DE PERTE - ILP (m³/j/km)

Moyenne pondérée	Médiane	Valeur Mini	Valeur Max
1,19	1,02	0,19	4,46



INDICE LINÉAIRE DE PERTE EN 2021 (m³/KM/J)



Sources : Données : IGN BD topo, SMG Eau 365 (2021) ; (r) SMG Eau 35 ; Année : 2023

L'état d'un réseau, qu'il soit urbain ou rural, se caractérise par l'analyse conjointe des 2 indicateurs : rendement et indice linéaire de perte.

la gestion patrimoniale et la situation financière des collectivités

Le linéaire de réseaux

30

ABONNÉS/KM DE RÉSEAU
LA DENSITÉ MOYENNE D'ABONNÉS SUR LE
DÉPARTEMENT

18 000

KM DE RÉSEAUX D'EAU POTABLE
DONT 500 KM DE RÉSEAUX DE TRANSPORT
APPARTENANT À NOS ADHÉRENTS.

8,7

M³/KM/JOUR
L'INDICE LINÉAIRE DE CONSOMMATION MOYEN EN 2021

DÉFINITION

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (ICGR) est construit à partir de nombreux paramètres, déterminant l'état d'avancement des services dans leur connaissance patrimoniale et dans les dispositions prises en matière de gestion du patrimoine (mise en œuvre de programmes de renouvellement, etc.).

Il est établi sur un maximum de 120 points. Les informations visées sont relatives à l'existence et à la mise à jour des plans des réseaux (sur 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (sur 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (sur 75 points).

Depuis 2015, on observe une stabilité du linéaire de réseau hors branchement sur le département. Or, sur la même période, on constate une progression de la densité d'abonnés de l'indice linéaire de consommation de 11 %.

À tarifs équivalents, des recettes supplémentaires sont dégagées par km de réseau.

La connaissance du réseau

Les services d'eau potable doivent avoir un socle minimal de connaissances de leur réseau.

En Ile-et-Vilaine, l'ensemble des collectivités est dans l'excellence avec des indices entre 100 et 120 points. Cette bonne connaissance patrimoniale est indispensable pour définir une stratégie pertinente en matière de renouvellement de réseau et **pour investir « au bon moment, au bon endroit ».**

Renouvellement moyen annuel du réseau en Ile-et-Vilaine en 2021

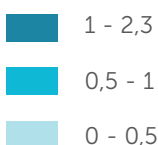


DÉFINITION
Le taux de renouvellement des réseaux
 Il est défini par le pourcentage annuel de longueur de réseau renouvelé (moyenne calculée sur les 5 dernières années).

TAUX DE RENOUVELLEMENT MOYEN ANNUEL
 (Moyenne calculée sur les 5 dernières années)

Moyenne pondérée	Médiane	Valeur Mini	Valeur Max
1,06%	0,92%	0,12%	2,14%

TAUX MOYEN ANNUEL DE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU SUR LES 5 DERNIÈRES ANNÉES (%)



Collectivité de base

Sources : Données : IGN BD topo, SMG Eau 365 (2021) ; (r) SMG Eau 35 ; Année : 2023

Le taux de renouvellement

Le taux moyen de renouvellement des réseaux des collectivités distributrices sur le département est en progression régulière et est supérieur à la moyenne nationale de **0,67%***.

Il s'établit à 1,06%.

Ce taux est satisfaisant au vu des besoins actuels. Néanmoins, la situation est très variable d'une collectivité à l'autre puisque 4 d'entre-elles ont un taux de renouvellement très insuffisant (<0,5%).

*Observatoire des services d'eau et d'assainissement, rapport des données SISPEA – édition juin 2022, données 2020.

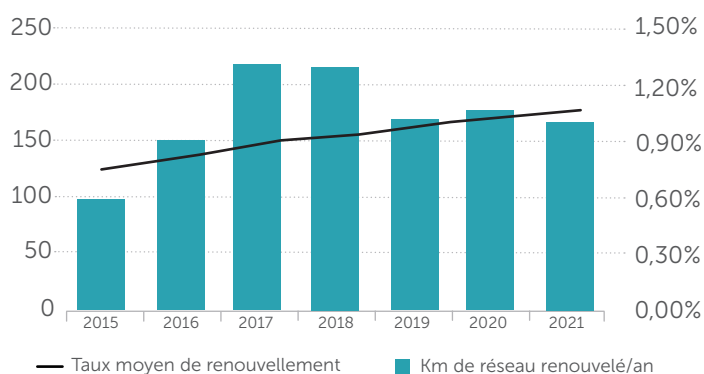
LA GESTION PATRIMONIALE ET LA SITUATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS

La gestion patrimoniale

L'enjeu d'aujourd'hui et des années à venir est la gestion du patrimoine de production et de distribution afin d'assurer la continuité du service pour les futures générations.

En Ile-et-Vilaine, la valeur à neuf de l'ensemble du patrimoine « eau potable » s'élève à 2,8 milliard d'euros hors taxe (Evaluation 2016), dont 86% pour le réseau avec branchements.

ÉVOLUTION DU TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT ET DU LINÉAIRE DE RÉSEAUX RENOUVELÉ PAR AN



Le linéaire de réseau remplacé en 2017 et 2018, environ 220 km/an, correspond à un taux de renouvellement de 1,25%/an. Cet effort, qui permet un remplacement du réseau sur 80 années, doit être maintenu chaque année. Or de 2019 à 2021, on observe une baisse significative du linéaire de canalisations renouvelées.

Le financement des investissements

Ces dernières années, l'ensemble des services distributeurs d'eau dégageait une capacité d'autofinancement annuelle d'environ 20 millions d'€, soit moins d'1% de la valeur du patrimoine de distribution.

Il existe une inégalité liée au contexte territorial (secteur rural et secteur urbain). Une densité d'abonnés par km de réseau et un indice linéaire de consommation élevés sont deux atouts importants pour posséder des capacités financières suffisantes pour les investissements.

**UN HABITANT DU MILIEU RURAL DOIT INVESTIR
3 FOIS +
QU'UN HABITANT URBAIN POUR ENTREtenir
ET RENOUVELER SON PATRIMOINE**

Le financement du renouvellement des infrastructures dans les prochaines décennies est un enjeu majeur qui repose en grande partie sur le prix de l'eau. L'augmentation des tarifs de l'eau est un sujet sensible, pourtant, il est nécessaire de trouver l'adéquation entre le prix de l'eau et les besoins de renouvellement.

LES DIFFÉRENTS MODES DE FINANCEMENT :

AUTOFINANCEMENT

Il doit être la principale source de financement de l'entretien et du renouvellement des équipements existants

EMPRUNT

Réservés aux nouveaux équipements, une nouvelle recette doit être prévue pour assurer son remboursement.



Le prix de l'eau potable

Que recouvre le prix de l'eau ?

◉ LE COÛT DE L'EAU

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement des eaux usées est assuré par les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif. Ces services locaux se rémunèrent en répercutant leurs dépenses (investissement et fonctionnement) sur les abonnés. C'est le principe « l'eau paye l'eau ». Le prix de l'eau comprend :

- La fourniture de l'eau potable : actions de protection des ressources, production d'eau potable, traitement, transport, stockage, distribution, contrôles ;
- L'assainissement collectif : collecte, transport, traitement des eaux usées, traitement des boues, contrôles (pour les abonnés raccordés au réseau d'assainissement collectif) ;
- Les taxes et redevances.

◉ LA FACTURE DE L'EAU

5% TVA

7% SMG EAU 35 ◉ % fixé par délibération chaque année
◉ Finance les investissements de sécurisation du département

13% REDEVANCE POUR L'AGENCE DE L'EAU

◉ Aide aux actions pour l'eau

36% PART POUR LA COLLECTIVITÉ

◉ % fixé par délibération chaque année
◉ Finance les investissements nécessaires
◉ Gestion du service de l'eau dans le cas des régies

39% PART POUR L'EXPLOITANT (SAUF RÉGIE)

◉ % fixé par contrat
◉ Destinée à la gestion du service de l'eau

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

- ◉ Variable selon le type d'assainissement : collectif ou individuel
- ◉ Non décrit dans ce document

LE PRIX DE L'EAU POTABLE

Une conséquence de la loi NOTRe dans le département en 2021, 54 tarifs d'eau potable différents pour 21 collectivités distributrices. La réduction des écarts de tarifs passera par une harmonisation des tarifs qui est attendue au sein des collectivités dans les années à venir.

DÉFINITION

Toutes les données de prix au m³ sont calculées pour un abonné consommant 120 m³ par an. Les prix sont présentés TTC, hors assainissement, avec redevances. Les moyennes ci-dessous sont pondérées en fonction des volumes vendus.

Analyse des prix de l'eau potable sur le département

LE PRIX MOYEN SUR LE DÉPARTEMENT

LE PRIX MOYEN PONDÉRÉ DE L'EAU POTABLE POUR LES ABONNÉS D'ILLE-ET-VILAINE AU 01/01/2021 EST DE 2,38 €/M³.

(Prix TTC avec redevances Agence, hors assainissement).

LE PRIX AU 01/01/2022 EST DE 2,44 €/M³ AUGMENTATION DU PRIX DE L'EAU.

(MOYENNE NATIONALE : 2,11 €/M³)

*Observatoire des services d'eau et d'assainissement, rapport des données SISPEA – édition juin 2022, données 2020.

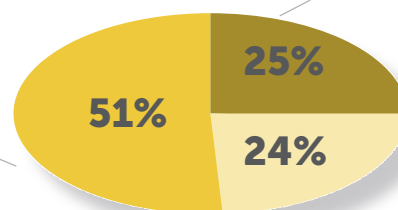
LES VARIATIONS DE PRIX ENTRE LES COLLECTIVITÉS DISTRIBUTRICES

ANNÉE	PRIX EN € (BASE 120 M3)	Moyen	Médian	Minimum	Maximum
2022	Ille-et-Vilaine	2,44	2,63	1,79	3,28
	Groupe Rural	2,77	2,91	2,22	3,28
	Groupe mixte urbain	2,25	2,27	1,79	2,79
2021	Ille-et-Vilaine	2,38	2,65	1,57	3,30
	Groupe Rural	2,71	2,90	2,13	3,30
	Groupe mixte urbain	2,18	2,20	1,57	2,76

Le prix de l'eau est plus élevé dans les collectivités rurales, en moyenne, 25% de plus par rapport aux collectivités urbaines. Ceci s'explique, en partie, par un linéaire de réseau par abonné plus important en milieu rural.

PROPORTION D'ABONNÉS PAR CLASSE DE PRIX EN 2021

PRIX POUR 51% DES ABONNÉS < 2,25€

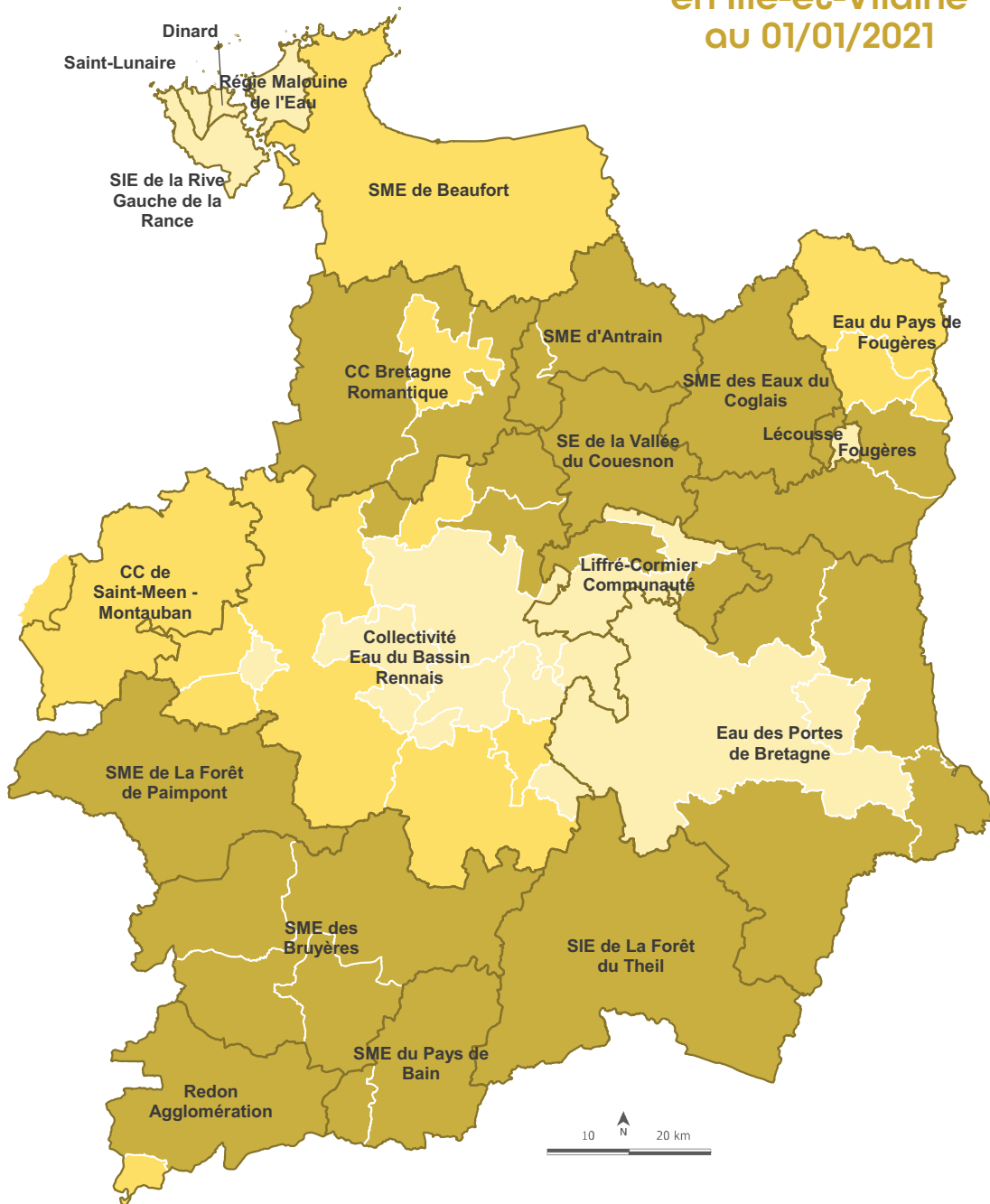


PRIX POUR 25% DES ABONNÉS > 2,25€ < 2,75€

PRIX POUR 24% DES ABONNÉS > 2,75€



+ Prix par service d'eau potable en Ile-et-Vilaine au 01/01/2021



PRIX DE L'EAU HORS ASSAINISSEMENT (€/m³/J) POUR LA FACTURE D'UN USAGER CONSOMMANT 120 m³ (TTC ET REDEVANCES COMPRISES)

	2,75 - 3,27		Entité tarifaire
	2,25 - 2,75		Collectivité de base
	1,54 - 2,25		

Sources : Données : IGN BD topo, SMG Eau 365 (2021) ; (r) SMG Eau 35 ; Année : 2023

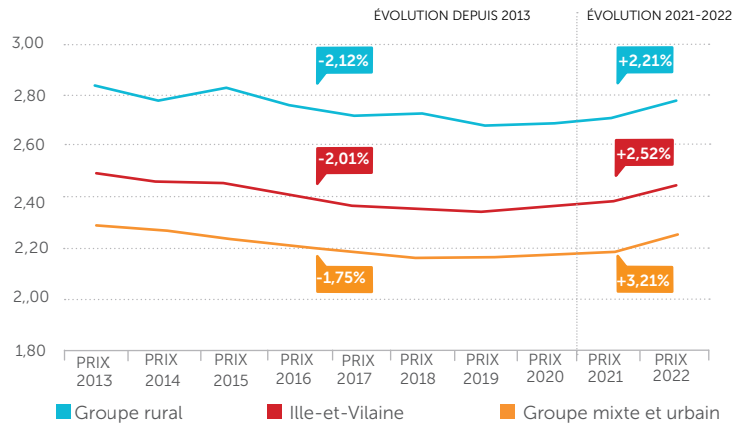
LE PRIX DE L'EAU POTABLE

Depuis 2020, on observe une hausse du prix moyen de l'eau en Ile-et-Vilaine. Cette augmentation s'intensifie en 2022 et touche les secteurs ruraux et urbains.



Évolution du prix de l'eau potable en Ile-et-Vilaine

ÉVOLUTION CALCULÉE SUR LA RÉPARTITION TERRITORIALE DEPUIS 2013



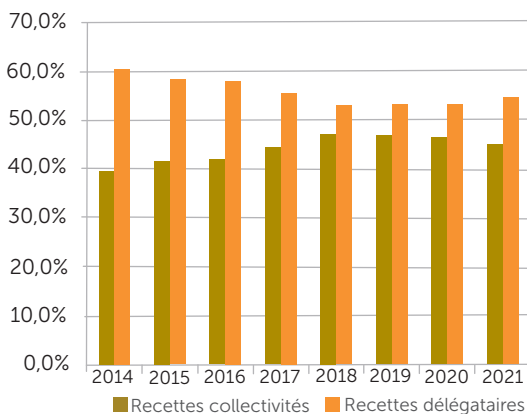
Il est important de veiller à ce que le prix de l'eau soit le plus juste.

C'est-à-dire qu'il permette aux consommateurs d'aujourd'hui d'avoir accès à un service de qualité tout en le préservant pour les générations futures.

En 2022, les 3/4 des abonnés breilliens ont connu une augmentation de leur prix en eau potable. La part du délégataire est en grande partie responsable de cette évolution puisque 80% des entités tarifaires en affermage ont connu une augmentation moyenne de 6,6% par rapport à 2021 (Elle est liée à l'application des formules d'indexation prévues dans les contrats d'affermage pour l'actualisation des tarifs) alors que les 2/3 des collectivités ont maintenu voire baissé leur part.

Répartition des recettes sur les ventes d'eau en 2021

Le montant des recettes est fortement corrélé au prix de l'eau qui augmente ces 2 dernières années. Ainsi, avec la hausse des consommations d'eau, les ventes d'eau dégagent plus de recettes, +18% au cours des 8 dernières années.



	Recettes de l'eau	Part délégataire	Part collectivité
Évolution 2014-2021		+7,42%	+34,2%
		Total : +18,1%	

Jusqu'en 2019, il existait un rééquilibrage des recettes entre le délégataire et la collectivité lié aux négociations des nouveaux contrats d'affermage et à la hausse de la part des collectivités pour faire face à leurs besoins d'investissements, ce qui explique aujourd'hui, l'augmentation plus importante de la recette des collectivités. Depuis 2 ans, cette tendance s'inverse.



Agir ensemble

pour les personnes en situation fragile



LA TARIFICATION SOCIALE

La loi Brottes de 2013 permet des expérimentations pour la mise en place d'une tarification sociale. Le dispositif peut se traduire par la gratuité des premiers mètres cubes, la mise en place de tarifs réduits ou progressifs, ou encore par des aides au règlement des impayés. Il peut aussi prendre la forme d'un « chèque eau ». Deux collectivités (CEBR et Liffré) se sont engagées dans ces démarches.

LES ACTIONS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

La loi Oudin-Santini autorise les collectivités, syndicats et agences de l'eau à consacrer jusqu'à 1% de leur budget eau et assainissement pour financer des actions de solidarité internationale dans ces secteurs.

10 collectivités territoriales de l'eau potable appliquant le 1% solidarité ont été recensées dans le département.

Ce dispositif est un levier précieux pour la mise en œuvre de projets de coopération décentralisée. En 2021, il a permis de mobiliser 70 500 € pour la réalisation et la réhabilitation d'ouvrages (puits, forage, réservoir,...) ou pour l'équipement en eau de bâtiments publics (dispensaire, école,...). Ces travaux sont quasi-exclusivement réalisés en Afrique (Maroc, Burkina Faso, Togo, Niger, Mali et Côte d'Ivoire). 3 collectivités envoient des dons vers le Cambodge.

***Agir ensemble
pour aujourd'hui
pour demain
pour tous***



Directeur de la publication : Joseph Boivent
2D allée Jacques Frimot, 35000 RENNES
Tél. 02 99 85 50 69 + contact@smg35.fr